

**Ville d'Annemasse**  
**Direction Générale**  
MP/VB/209469

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MAI 2008**

*L'an deux mil huit, le vingt-deux mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse*

**Présents :** MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

**Absents représentés :**

Monsieur Bernard PACTHOD  
Monsieur Louis MERMET

**Mandataires :**

Monsieur André BECQUET  
Madame Anne MICHEL

**Absents excusés :**

Monsieur Manuel AUGUSTO-VAZ  
Monsieur Alain PIRAT

**Absents :**

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Karim RBEH

## ORDRE DU JOUR

### Décisions :

- \* Implantation d'une borne d'accès internet dans la galerie marchande du Centre Commercial du Perrier – occupation consentie pour 12 ans à compter du 06 mars 2008
- \* Convention de mise à disposition à titre gratuit :
  - d'une parcelle de la Ville pour des travaux de modification d'un branchement EDF et France Télécom sur un terrain communal situé à Etrembières
  - de la voûte de la Ferme Challut à l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne « Les Carottes Sauvages » du 1<sup>er</sup> mai au 31 novembre 2008 les jeudis de 18 à 20 heures
- \* Renouvellement du contrat de maintenance et de licence du logiciel Landpark (gestion du parc informatique de la Ville) passé avec la Société CERUS (37) – Montant : 1.355,67 € TTC – Durée : de la signature du contrat au 31 décembre 2008
- \* Contrat de maintenance et d'assistance pour le système de contrôle d'accès à la Ville – avenant relatif à l'extension du système au Centre Technique Municipal avec la Société BODET (49) pour une année – Montant : 960 €HT
- \* Reprise d'un véhicule Renault Laguna par les Établissements Renault (74) – Montant : 6.891,65 €
- \* Actualisation des tarifs du Centre de Loisirs Municipal d'été au 1<sup>er</sup> juillet 2008

### Marchés par procédure adaptée :

- \* Contrat d'entretien, maintenance et de vérification relatif aux portes automatiques de la Maison des Sports – contrat confié à l'entreprise AXED BÂTIMENTS AUTOMATISMES (73) – Durée : de la signature du contrat au 31 décembre 2008 (reconductible 1 an) – Montant annuel : 1.196 € TTC
- \* Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour des travaux d'amélioration de la sécurité incendie dans les locaux de l'Hôtel de Ville – mission confiée à NORISKO COORDINATION (74) – Montant : 3.091,66 € TTC
- \* Mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de mise en conformité de l'alarme incendie, de l'éclairage de sécurité et d'ambiance au Conservatoire de Musique – mission confiée au bureau d'études A.I.M.R./A.M.B.I. (74) – Forfait provisoire : 7.116,20 €TTC, taux de rémunération : 8,50 %
- \* Missions de contrôle technique pour des travaux de rénovation :
  - au Conservatoire de Musique : Lot n°1 « Alarme, incendie, éclairage sécurité » confié à la Société SOCOTEC Agence d'Annecy (74) – Montant : 1.255,80 € TTC
  - au Groupe Scolaire Jean Mermoz Maternelle : Lot n°3 « Mise en place de préfabriqués » confié à la Société NORISKO SECURITE – Montant : 1.674,40 € TTC

- \* Travaux d'améliorations énergétiques au 14, rue des Amoureux (logements enseignants) – avenant au lot n°1 « Fermetures extérieures » passé avec la Société VMA Fenêtrier (74) – Montant : 1.945,42 €TTC, soit une augmentation du montant total du lot de 3,41%

### **AFFAIRES GENERALES**

- 1 | Désignation de représentants de la Ville dans diverses commissions et organismes extérieurs (correspondant défense, Commission Locale d'Insertion et Commission Communale des Impôts Directs)

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 2 | Recrutement d'un technicien supérieur contractuel Système d'Information Géographique (SIG) à l'Atelier d'Urbanisme – approbation du contrat de travail

### **URBANISME ET TRAVAUX**

- 3 | Installation classée sur Ville-la-Grand (Société PARKER) – avis de la commune
- 4 | Autorisation de démolir un bâtiment communal sis 20, rue Alfred Bastin
- 5 | Acquisition d'une emprise de terrain de voirie sis route des Vallées
- 6 | Projet d'implantation d'une clinique et d'une maison médicale au Brouaz – cession des terrains communaux
- 7 | Z.A.C. Chablais-Gare – cession des terrains communaux
- 8 | Illuminations de fin d'année – renouvellement du marché à bons de commande et lancement de la consultation
- 9 | Travaux d'aménagement de l'impasse du Chablais prolongée :
  - approbation de la convention constitutive de groupement de commande Ville / Annemasse Agglo / Ville-la-Grand
  - approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée Ville / SELEQ 74 relative à l'enfouissement des réseaux
  - lancement de la consultation par appel d'offres ouvert
- 10 | Construction de la Maison des Sports – avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour une mission complémentaire de signalétique

### **FINANCES**

- 11 | Approbation d'une Décision Modificative n°1
- 12 | CASINO – Abattement supplémentaire pour manifestations artistiques (saison 2005/2006)

### **AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES**

- 13 | Subventions ordinaire et de haut-niveau aux clubs sportifs – versement du solde
- 14 | Subvention au Spéléo-Club d'Annemasse
- 15 | Subvention au Vélo-Club d'Annemasse
- 16 | Adhésion à l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES)
- 17 | Versement d'une subvention à l'Association Scouts et Guides de France
- 18 | Approbation d'une convention-type d'occupation des locaux scolaires et des MJC par diverses associations

### **AFFAIRES SOCIALES**

- 19 | Association « Trait d'Union » – actualisation du coût horaire des prestations

### **AFFAIRES CULTURELLES**

- 20 | Renouvellement de la convention liant la Ville à l'Association « Artisans du Monde »
- 21 | Versement des subventions aux associations de solidarité internationale
- 22 | Remboursement des frais de location du Centre Culturel de Château-Rouge à diverses associations
- 23 | Attribution du Prix de la Ville dans le cadre du Forum ACCES

### **Présentation de M. Coulibaly, Maire d'Orodara, Burkina Faso**

**Monsieur le Maire :** « Mesdames, Messieurs, avant d'ouvrir ce conseil, je voudrais vous présenter la personne qui est à mes côtés : Monsieur COULIBALY Télé Antoine, Maire d'Orodara. Orodara est une ville des Hauts Bassins du Burkina Faso. Il est avec nous dans le cadre des actions de coopération décentralisée Nord-Sud que nous menons régulièrement, et pendant la période où se tient le salon ACCES « Annemasse Carrefour du Commerce Equitable et des Solidarités » (ce vendredi, samedi et dimanche), nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur COULIBALY pour toute une série d'échanges et de réflexions que nous aurons à mener sur des pistes de partenariat à monter avec cette ville, et ce dans une volonté d'approfondir la dominante économique. Partenariat qui se fait avec la Région Rhône-Alpes puisque la Région est l'un des acteurs forts de la coopération décentralisée pour les Hauts Bassins du Burkina Faso. Nous pensons qu'à plusieurs nous sommes plus efficaces et nous pouvons mieux travailler dans l'intérêt de tout le monde donc nous aurons d'autres partenaires puisque Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Fons sont aussi des partenaires pour travailler sur cette région. Nous travaillerons plus particulièrement avec la Ville d'Orodara. C'est donc une première rencontre qui s'appuie sur des collaborations existantes, notamment le rôle d'ATB, association que préside et anime Monsieur Pierre KAKPO, et sur cette base, nous souhaitons aller plus loin, avec toujours ces liens entre ici et là-bas -vous savez que c'est la position que nous défendons en matière de coopération décentralisée. Je vais laisser le soin à Monsieur COULIBALY de se présenter et de présenter sa ville et sa région. »

**Monsieur Coulibaly, Maire d'Odora, Burkina Faso :** « Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire d'Annemasse, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, je m'appelle Télé Antoine COULIBALY, je suis Burkinabé et je vous remercie infiniment de m'offrir cette opportunité inespérée de m'adresser à votre auguste assemblée. Les Annemassiens m'ont permis de venir les découvrir ; ils m'ont permis de venir échanger avec eux, et de comprendre. En cela, j'adresse toute ma reconnaissance à Monsieur Jean-Philippe Bayon, Vice-Président de la Région Rhône-Alpes, à Monsieur le Maire ici présent et à Madame et Monsieur Pierre Kakpo de l'Association Aide Technique Bénévole.

Orodara est une commune urbaine située à l'extrême Ouest du Burkina Faso sur la route nationale Ouagadougou / Bobo-Dioulasso / Mali, en passant par Sikasso pour atteindre Bamako. Orodara est située à 75 km de Bobo-Dioulasso, deuxième ville du Burkina Faso, la ville « économique » et un aller-retour Orodara / Ouagadougou fait 900 km. C'est une commune qui est devenue commune « entière », au fonctionnement entier, depuis 1995. Les premières élections ont eu lieu en 1995 et c'était la mise en oeuvre pratique de la décentralisation. Orodara abrite 30.322 âmes. Il y a le centre de la commune et six villages qui gravitent autour. Orodara est essentiellement une ville agricole qui pratique l'agriculture et l'élevage, avec une spécificité qui est l'arboriculture fruitière. A juste raison, on l'appelle la « Cité du Verger », et l'entité administrative qui l'abrite : le « Verger du Burkina ». Donc, essentiellement une ville fruitière et les activités qui s'y mènent sont effectivement la base de l'économie, c'est la culture fruitière qui est produite en abondance et qui est consommée sur place et aussi exportée au niveau des pays voisins : Mali, Niger et Côte d'Ivoire. La ville comprend sept secteurs -six villages. Nous sommes 24 conseillers municipaux ; nous étions 26 mais Dieu a fait que nous sommes aujourd'hui 24. C'est une ville qui veut émerger et le secteur d'émergence, c'est le secteur où la ville excelle. Nous venons de bénéficier d'une usine de transformation de la mangue et nous avons plusieurs micro-entreprises de transformation agro-alimentaire en commençant par le séchage de la mangue par sa transformation en jus, en sirop et autres. Une autre spécialité : l'anacarde (la noix de cajou).

Au niveau des groupements de femmes, nous avons cette transformation de la noix de cajou et aussi la transformation du manioc (un tubercule).

*Voilà, schématiquement, d'où je viens, où je suis et je suis à mon deuxième mandat de maire de la ville. Un mandat dure cinq ans.*

*Monsieur le Maire, je vous remercie de cette opportunité de connaître le Conseil Municipal d'Annemasse et je me sens chez moi. Merci. »*

### ***Applaudissements de l'assemblée.***

***Monsieur le Maire :*** « *Merci, Monsieur le Maire, nous allons pouvoir, pendant ces trois jours, travailler à une fructueuse collaboration. Vous allez, et je vous en remercie, assister à notre séance du conseil et nous pourrons faire ensuite quelques comparaisons entre le vôtre et le nôtre ! »*

***Monsieur Coulibaly :*** « *Cela va beaucoup m'intéresser ! »*

### ***Informations de Monsieur le Maire***

***Monsieur le Maire :*** « *Avant d'ouvrir la séance, je voudrais dire qu'il y a cette semaine un événement important, dans lequel la visite de Monsieur Coulibaly trouve toute sa place : le salon ACCES, qui sera aussi l'occasion de présenter la première ONG qui s'installe dans notre ville dans le cadre du début de la Cité des Solidarités : Women in Europe for a Common Futur (WECF), ONG qui sera présente non seulement pour nous dire ce qu'elle est, mais aussi, avec une déléguée d'Ukraine, qui viendra montrer comment des femmes peuvent agir pour l'environnement. C'est une conférence qui a lieu demain à 20h30 à Martin Luther King et bien sûr, tous les membres du Conseil Municipal sont invités.*

*Je voudrais dire qu'il y a d'autres ONG qui doivent s'installer dans les mois qui viennent, et que le dossier Cité de la Solidarité est un dossier qui avance très concrètement ; je peux déjà vous annoncer un autre temps fort très important qu'Annemasse Agglo organise avec la ville fin novembre : la présence du Tour de France de l'Humanitaire avec la participation des plus grandes ONG françaises et des centres de formation aux métiers de l'humanitaire.*

*Autre événement que je voulais citer en ouverture de ce conseil : le week-end suivant (31 mai et 1er juin) se déroulera le Forum Social Départemental de Haute-Savoie. Vous savez que c'est un forum qui se regroupe tous les deux ans, lieu de débats, de rencontres et d'animations et ce forum aura le plaisir d'accueillir à la fois José Bové et Paul Ariès.*

*Et parce qu'Annemasse et son Agglo bougent, je voudrais profiter de ce conseil pour faire une annonce à toute la population -bien sûr l'information sera largement diffusée et je remercie la presse de bien vouloir le communiquer à l'ensemble de nos habitants : l'Euro 2008, vous le savez, se déroule dans notre pays voisin ; et bien il y a aura aussi la fête à Annemasse : 10 matches seront retransmis sur écran géant sur la place de l'Hôtel de Ville (le jour de la Fête de la Musique, ce sera au marché couvert) ; ce sont les trois matches de l'équipe de France, les quatre quarts de finale, les demi-finales et la finale, du 9 au 30 juin. Annemasse sera bien au coeur de l'Euro Foot, c'est une collaboration entre Annemasse, Annemasse Agglo, l'Office du Tourisme et le Réseau Touristique du SIMBAL. Une conférence de presse précisera de manière plus approfondie le déroulement de cette manifestation. Ce point presse a lieu lundi matin 26 mai. »*

***Monsieur le Maire ouvre la séance.***

### **Communiqué de Madame Fradet**

**Monsieur le Maire :** « Madame Fradet m'a demandé la parole pour la lecture d'un communiqué ; je lui donne donc la parole immédiatement. »

**Madame Fradet :** « Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voulais porter à votre conseil la connaissance d'un communiqué que je vous ai transmis cet après-midi. J'en fais lecture au conseil : Monsieur le Maire, je voulais annoncer à votre conseil que j'ai pris la décision de quitter l'équipe Réussir Annemasse en accord avec notre tête de liste, Monsieur François Vigny. Je voudrais leur souhaiter fraternellement bonne chance dans cette mandature. J'ajoute que je reste membre de l'UMP, en accord avec notre Président Départemental Monsieur Bernard Accoyer. Je vous demande l'autorisation de quitter la séance ; je reprendrais mon siège de façon libre à l'occasion d'un prochain conseil. Je vous remercie de prendre acte de cette décision et je vous adresse à tous mes respectueuses salutations. »

**Monsieur le Maire :** « Je prends acte, Madame Fradet. Vous êtes libre de rester ou de partir. »

**Madame Fradet :** « Je vous remercie, Monsieur le Maire, mais je préfère partir pour cette fois. »

**Monsieur le Maire :** « Je prends acte et je ne ferai pas de commentaires. Je sais simplement que cela va être difficile d'avoir une opposition aux contours fluctuants, et qu'il y a peut-être des subtilités que j'ai du mal à comprendre, mais je n'ai sans doute pas un sens politique suffisamment affirmé pour tout saisir. Il faut dire d'ailleurs, et cela va me permettre d'aborder un autre problème, que j'avais déjà quelques interrogations à la lecture d'un communiqué des « conseillers d'opposition UMP annemassiens des deux listes » -je cite- et qui concernait le service minimum d'accueil dans les écoles. Alors, j'ai été surpris parce que je croyais qu'il n'y avait qu'une liste UMP ! Mais, voilà, j'ai un communiqué des conseillers UMP des deux listes. J'avais bien entendu aussi que les membres de l'UMP qui n'étaient pas sur la bonne liste étaient tous exclus, donc je constate que les exclusions sont reprises, qu'elles ne sont pas tout-à-fait là, mais enfin, j'ai du mal à suivre. Je ne porte aucun jugement, ce n'est pas mon rôle, mais avouez que j'ai quand même du mal à suivre et j'espère que l'opposition s'y retrouve, l'opposition avec un « s ». Quant aux citoyens, on leur demandera -dans six ans peut-être !

Alors, je voudrais revenir sur le fond et je laisserais Madame Michel intervenir, à propos du service minimum dans l'Éducation Nationale, puisque j'ai lu un communiqué des élus UMP des deux listes, disant que nous avons quand même une position idéologique extrêmement dure puisque nous ne mettons pas en place ce service minimum. Alors, permettez-moi de parler du fond et je reviendrais sur la forme qui fait largement l'unanimité dans ce pays : je constate d'abord que lorsque l'on évoque dans ce conseil la suppression de 25 postes d'enseignants dans l'agglomération, la majorité que j'ai l'honneur de présider est taxée de démarche idéologique et de politisation du débat -j'ai entendu cela dans le conseil précédent- mais quand la minorité réclame la mise en place d'un service minimum d'accueil, là, elle ne fait pas de politique ! C'est quand même étonnant ! C'est-à-dire que ne pas mettre le service minimum d'accueil c'est un parti pris purement idéologique -je cite, par contre, demander et exiger la mise en place du SMA, c'est, si je lis ce communiqué, une démarche informative, qui bien sûr, n'empêche pas de frôler un peu quelques fois la démagogie puisque ce communiqué ose s'inquiéter du sort des familles en difficulté des quartiers dits sensibles -je cite toujours- pour une journée de grève, mais ne s'inquiète pas -excusez-moi de le dire- de la suppression en particulier du poste de coordinateur du Réseau d'Aide Prioritaire qui est un élément essentiel pour donner aux enfants de ces quartiers dits sensibles, des chances supplémentaires de réussir. Dois-je donc comprendre que finalement 25 postes supprimés

(soit 18.000 heures d'enseignement par an) a beaucoup moins d'importance que l'exercice normal du droit de grève ? Mais au-delà de ce débat politique (et je n'irais pas plus loin dans ce domaine-là, parce que je crois que c'est noble de faire de la politique, c'est quand même cela qui permet de définir l'intérêt général, je crois que l'on doit tous s'interroger et de la manière la plus simple et la plus objective possible), pourquoi ce communiqué ne pose-t-il pas la même question à Monsieur Saddier, Député-Maire UMP de Bonneville ? Pourquoi ne pose-t-il pas la même question à Monsieur Denais, Maire UMP de Thonon-les-Bains ? Pourquoi ne pose-t-il pas la même question à Monsieur Rigaud, Maire Nouveau Centre d'Annecy ? Eux non plus n'ont pas organisé le service minimum d'accueil. J'espère que pour eux, ce n'est pas par un parti pris purement idéologique ! Je ne le crois pas d'ailleurs, parce que comme le dit Monsieur Pélissard, Député-Maire UMP de Lons-le-Saunier, et Président de l'Association des Maires (à laquelle nous adhérons, comme la plupart des villes de France), « il n'appartient pas aux communes de remplacer l'Éducation Nationale en cas de grève ». Pourquoi dit-il cela ? Parce que, tout naturellement, il est très responsable et il s'adresse à l'ensemble des autres maires ! Il nous dit « nous n'avons pas la compétence », « nous n'avons pas les moyens financiers », « nous n'avons pas les personnels compétents et en cas de responsabilité, que ce passerait-il ? La compétence pendant le temps scolaire n'est pas à la commune ». Et si le Président de la République souhaite instituer un service minimum, c'est son droit, c'est le droit démocratique de l'assemblée Nationale de le voter, c'est le débat politique, on peut être pour ou contre, vous avez compris ma position, mais c'est le débat normal, et ce qui est fondamental, c'est que c'est à l'Éducation Nationale, à l'Etat, d'assurer la conséquence de ses décisions et de ses positions, et c'est à l'Éducation Nationale d'assurer l'organisation de cet éventuel service minimum. Les communes ne peuvent se substituer, ne doivent pas se substituer à cette responsabilité -vous savez même que de nombreux juristes estiment que c'est anticonstitutionnel ; alors, au-delà des divergences sur le fond (qui ne sont pas le coeur du problème aujourd'hui, mais je voulais quand même, vu le communiqué, vous donner mon avis), soyons raisonnables et essayons d'agir avec nos convictions au bon niveau d'intervention. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michel.**

**Madame Michel :** « Monsieur Dupessey, je voulais porter à votre connaissance le fait que j'étais toujours suspendue par l'UMP, donc je n'ai pas du tout participé à ce communiqué et comme vous avez pu le lire, sont à l'initiative de ce communiqué, Monsieur Mermet et Madame Fradet. Ce soir, ces personnes ne sont pas là pour vous expliquer la raison de cet article et ce que je peux vous dire, c'est que j'ai reçu une lettre du Secrétaire Général de l'UMP, Monsieur Devedjian, en date du 9 mai qui me précise « n'ayant pas tenu compte de la décision prise par le mouvement auquel vous appartenez à l'occasion des élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008, votre attitude dissidente nous a conduit à vous suspendre de l'UMP conformément à l'article 34 de nos statuts. Le Bureau Politique, réuni le 9 avril dernier, a prononcé votre suspension pour une durée de 3 ans. En conséquence, vous ne pouvez vous prévaloir de votre appartenance à l'UMP, ni utiliser quelques moyens que ce soit de l'UMP. » Donc, je ne peux avoir participé à ce communiqué. Néanmoins, je soutiens ce qui avait été noté dedans et j'espère que l'UMP prendra note ce soir de la décision de Madame Fradet de quitter une liste UMP qui avait été soutenue pendant toute la campagne municipale. Je pense que des sanctions également devraient tomber. »

**Monsieur le Maire :** « Alors, je vous rassure, je ne prendrais aucune sanction dans cette enceinte ! Monsieur Benoist ? »

**Monsieur Benoist :** « Je ne suis pas celui par lequel le scandale arrive et je sais que vous serez très heureux d'apprendre que je ne suis pas suspendu de mon mouvement politique qui est le Nouveau Centre. J'en fais toujours partie et je vous ai entendu vous exprimer sur ce point politique qui est le

*service minimum d'accueil ; moi, j'ai pensé et je pense toujours, en liberté, qu'il s'agit d'une excellente idée. Alors, vous avez soulevé une contestation juridique, constitutionnaliste, à savoir si c'est dans la compétence des communes, ou dans la compétence de l'Etat, mais je dirais que de toute façon aujourd'hui le débat est dépassé puisque c'est la décision qui a été prise de soumettre cette bonne idée au Parlement, lequel va légiférer, donc nous sommes maintenant à une autre étape mais je crois que sur le principe c'est une excellente idée. Alors, je vous ai entendu aussi, Monsieur le Maire, vous inquiéter des positions des uns et des autres au regard de ces questions politiques et dire qu'il y avait une sorte d'opposition fluctuante, sur ses positions et sa composition. Alors, je veux encore vous rassurer. Il y a eu, aux élections passées, deux listes qui ont été des listes de contestation et des listes qui ont souhaité pouvoir exprimer le point de vue qui est le point de vue quand même partagé par de nombreux Annemassiens. Elles n'ont pas réussi à trouver l'union, et vous le savez, il y a eu des courants politiques dans ces listes ; ces courants appartiennent à des familles politiques un peu différentes ; elles règlent à l'intérieur de chacune de ces familles leur organisation, qui leur appartient, donc moi je n'ai pas de commentaire personnel à faire sur ces éléments-là. Ce que je constate simplement aujourd'hui, c'est qu'il y a des familles politiques où les choses sont plus compliquées que d'autres, mais, moi, en ce qui me concerne, c'est de la plus grande limpidité ; je poursuis exactement dans le même esprit que celui qui m'a animé au cours de la campagne et au cours des années passées et j'espère bien que dans le futur, l'union pourra se faire autour du bon sens. »*

**Monsieur le Maire :** « *Merci. Je ne faisais que des constats, vous l'avez bien compris Monsieur Benoist et votre intervention permet de clarifier votre position ; pour le reste, chacun jugera. Monsieur Boucher, vous vouliez la parole ?* »

**Monsieur Boucher :** « *Peut-être deux minutes, sans vouloir semer le trouble, en tout cas pas dans l'opposition parce que cela a l'air d'être un peu fait, mais dans l'esprit de Monsieur Benoist. Je voudrais juste (avec mon droit de réserve qui est celui d'un Directeur d'Ecole qui n'était pas aujourd'hui en grève et dont l'école n'était pas fermée) signaler à Monsieur Benoist qu'aujourd'hui les personnels d'animation de la mairie des activités périscolaires étaient tous en grève ! Cela veut dire qu'à midi, il n'y avait pas de restauration scolaire ; ce sont donc les enseignants qui pouvaient faire une sorte de service minimum pendant la restauration scolaire. Je crois que c'est quelque chose de simple, lorsqu'il y a grève dans la fonction publique, je nous vois mal organiser (je ne me prononce pas sur le fond mais sur la forme) des activités pendant le temps scolaire avec du personnel qui risque d'être en grève et un nombre d'enfants que l'on ne connaît pas ! Je crois que c'est aussi le bon sens qui fait que les maires de toutes tendances confondues ne rentrent pas dans ce dispositif qui sera extrêmement périlleux, la preuve aujourd'hui : les enseignants étaient présents et les personnels du périscolaire ne l'étaient pas et à priori, ce sont eux qui devraient faire le service minimum lorsque les enseignants ne sont pas là. »*

**Monsieur le Maire :** « *Merci Monsieur Boucher. Nous n'allons pas aller plus loin dans le débat ; je voudrais simplement ajouter que le personnel municipal n'était pas en grève contre la mairie ! C'était une grève nationale, je le précise !* »

**Monsieur Benoist :** « *Monsieur le Maire, vous êtes en train de nous vanter les mérites de l'union syndicale, très bien, je veux dire, ça c'est le projet politique de Monsieur Bouchet...* »

**Monsieur Boucher :** « *Boucher !* »

**Monsieur le Maire :** « *Moi, je n'ai rien vanté du tout !* »

**Monsieur Benoist :** « Cela n'amène aucun élément et argument en faveur du rejet de ce service qui est une bonne idée. »

**Monsieur le Maire :** « Je vous remercie. Je considère que le débat est clos. »

**Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- \* Implantation d'une borne d'accès internet dans la galerie marchande du Centre Commercial du Perrier – occupation consentie pour 12 ans à compter du 06 mars 2008
- \* Convention de mise à disposition à titre gratuit :
  - d'une parcelle de la Ville pour des travaux de modification d'un branchement EDF et France Télécom sur un terrain communal situé à Etrembières
  - de la voûte de la Ferme Challut à l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne « Les Carottes Sauvages » du 1<sup>er</sup> mai au 31 novembre 2008 les jeudis de 18 à 20 heures
- \* Renouvellement du contrat de maintenance et de licence du logiciel Landpark (gestion du parc informatique de la Ville) passé avec la Société CERUS (37) – Montant : 1.355,67 € TTC – Durée : de la signature du contrat au 31 décembre 2008
- \* Contrat de maintenance et d'assistance pour le système de contrôle d'accès à la Ville – avenant relatif à l'extension du système au Centre Technique Municipal avec la Société BODET (49) pour une année – Montant : 960 €HT
- \* Reprise d'un véhicule Renault Laguna par les Établissements Renault (74) – Montant : 6.891,65 €
- \* Actualisation des tarifs du Centre de Loisirs Municipal d'été au 1<sup>er</sup> juillet 2008

**Marchés par procédure adaptée :**

- \* Contrat d'entretien, maintenance et de vérification relatif aux portes automatiques de la Maison des Sports – contrat confié à l'entreprise AXED BÂTIMENTS AUTOMATISMES (73) – Durée : de la signature du contrat au 31 décembre 2008 (reconductible 1 an) – Montant annuel : 1.196 € TTC
- \* Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour des travaux d'amélioration de la sécurité incendie dans les locaux de l'Hôtel de Ville – mission confiée à NORISKO COORDINATION (74) – Montant : 3.091,66 € TTC
- \* Mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de mise en conformité de l'alarme incendie, de l'éclairage de sécurité et d'ambiance au Conservatoire de Musique – mission confiée au bureau d'études A.I.M.R./A.M.B.I. (74) – Forfait provisoire : 7.116,20 €TTC, taux de rémunération : 8,50 %

- \* Missions de contrôle technique pour des travaux de rénovation :
  - au Conservatoire de Musique : Lot n°1 « Alarme, incendie, éclairage sécurité » confié à la Société SOCOTEC Agence d'Annecy (74) – Montant : 1.255,80 € TTC
  - au Groupe Scolaire Jean Mermoz Maternelle : Lot n°3 « Mise en place de préfabriqués » confié à la Société NORISKO SECURITE – Montant : 1.674,40 € TTC
- \* Travaux d'améliorations énergétiques au 14, rue des Amoureux (logements enseignants) – avenant au lot n°1 « Fermetures extérieures » passé avec la Société VMA Fenêtrier (74) – Montant : 1.945,42 €TTC, soit une augmentation du montant total du lot de 3,41%

### **Communication :**

- \* Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2008

*Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.*

### **Question diverse :**

*Monsieur le Maire demande aux conseillers si la question suivante peut être inscrite à l'ordre du jour :*

- \* Subventions en faveur des sinistrés des récentes catastrophes naturelles (Birmanie et Chine)

*L'assemblée n'émettant aucune objection, cette question est inscrite à l'ordre du jour.*

### **Questions inscrites à l'ordre du jour :**

*Monsieur le Maire : « Comme nous l'avions indiqué dans la convocation, nous commençons par le point n°6 de l'ordre du jour. »*

## **6 |           Projet d'implantation d'une clinique et d'une maison médicale au Brouaz – cession des terrains communaux**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

### **Présentation des intervenants sur le dossier :**

- Monsieur Jeanjean, Directeur de la Polyclinique de Savoie ;
- Monsieur Fabien Labeu, chef de projet ;
- Docteur Pascal Py, responsable médical de la clinique ;
- Monsieur Laurent Pérusat, architecte ;
- Monsieur Guigliani, cabinet d'architecte;
- Monsieur Dampur , cabinet d'architecte.

*Monsieur le Maire : « Merci messieurs d'être présents, parce qu'au moment où la Ville va vendre des terrains pour la construction d'un hôpital privé, il était normal d'avoir les principaux acteurs*

*de la construction de cet hôpital, et avant de leur laisser la parole, je voudrais, très succinctement, faire un petit rappel historique. Je le fais sous le contrôle de Monsieur Robert Borrel qui a suivi le dossier jusqu'à maintenant. A partir du moment où il a été fait, par les responsables médicaux régionaux et nationaux, le choix d'un nouvel hôpital public de référence pour la Haute-Savoie du Nord, en fait, un nouveau CHIAB, Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse / Bonneville, des questions se sont posées : où ? Et comment ? Alors, vous savez que pendant les années qui viennent de s'écouler, il y a eu un débat. L'agglomération d'Annemasse et en particulier la ville et son Maire Robert Borrel, ont proposé deux sites : Cranves-Sales (cela n'a pas fonctionné, y compris parce que Cranves-Sales n'a pas accepté à ce moment-là) et les terrains du Brouaz, qui sont les terrains dont nous allons parler ce soir. C'est sur cette base-là que les délégués au Conseil d'Administration du CHIAB (Robert Borrel, Raymond Bardet, Bénédicte Guérinot et Jean-Michel Duret) ont essayé de promouvoir ce lieu et ils ont été battus. C'est aussi la démocratie. Ils étaient les seuls (4/16) à voter pour le site du Brouaz, tous les autres ont choisi de voter pour le site de Findrol. Alors, nous pouvons le regretter, et je le redis très clairement : je regrette, en termes d'aménagement du territoire, cette décision. Je pense qu'il y a un risque d'urbanisation que nous allons essayer de contrôler et qu'il y a surtout des problèmes liés aux déplacements de la population de l'agglomération la plus nombreuse ; ce n'était donc pas la meilleure des décisions, mais c'est une décision. Elle a été démocratiquement prise, validée par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et le Ministère. Alors, quelle attitude pouvions-nous avoir à l'époque ? Blocage ? Mettre des bâtons dans les roues ? Faire que cela ne se fasse pas ? Ce n'est pas le choix qui a été fait par l'équipe de l'époque parce que nous avons toujours dit, et je partage totalement ce que disait Robert Borrel à l'époque, que l'intérêt premier est la santé de la population, d'avoir une plate-forme médicale publique de haut-niveau, performante, avec des équipes médicales stables. C'est cela l'intérêt premier de la population. Et le choix que Robert Borrel a fait c'est de jouer le jeu et de dire que puisque l'hôpital public a été décidé là-bas, et bien il va se faire là-bas et dans de bonnes conditions. En même temps, nous nous battions pour obtenir des garanties sur le site de l'actuel Hôpital d'Annemasse, de faire en sorte qu'il y ait un accueil médical de premiers soins qui puisse se poursuivre, que l'école de soins infirmiers reste sur place, que l'élément de désinfection du matériel soit sur place, que le centre de dialyse reste sur place -il est en train de se restructurer. Ces engagements ont été pris ; nous veillerons à ce qu'ils soient respectés et puis il y a aussi une structure privée sur Annemasse, sur l'Agglomération, qui remplit un service au public : la Polyclinique de Savoie. Nous souhaitons donc que cet outil au coeur de l'agglomération reste et non seulement reste mais puisse aussi se développer. Évidemment, lorsque l'opportunité est arrivée et la Générale de Santé a pris l'initiative de dire « nous avons besoin de rassembler la Clinique de Savoie et la Clinique Lamartine ; nous cherchons un lieu pour faire un hôpital privé performant ; nous cherchons à assurer un meilleur service au public ; nous voulons une complémentarité avec le public, il nous faut faire un choix et nous, tout naturellement, le choix qui s'impose, c'est l'agglomération annemassienne parce que c'est 80 000 habitants, c'est la principale agglomération de la Haute-Savoie du Nord ». Et là, tout naturellement, le site du Brouaz est revenu ; des discussions ont eu lieu, c'était le site naturel pour cet hôpital privé. Nous en sommes maintenant à sa réalisation. Le terrain acheté aux propriétaires a été revendu par la Ville -c'est une opération blanche pour la Ville (décision du 28 février dernier par l'ancien Conseil Municipal) ; aujourd'hui, nous avons à délibérer pour céder au prix des Domaines, les terrains de la Ville. C'est ce que nous ferons après avoir entendu ces messieurs parce que je crois qu'il est important que notre décision se fasse en toute connaissance de cause : quel projet médical ? Quel service à la population ? Quel projet architectural ? Messieurs, je vous laisse la parole. »*

**Monsieur Jeanjean :** « Pour résumer en quelques minutes l'aventure qui est née il y a plus de deux ans et demi, je vais vous inviter à une ballade pendant trente à quarante minutes si vous me l'autorisez. Je suis Bruno Jeanjean, Directeur Général de la Polyclinique de Savoie, et depuis le

*rachat de la Clinique de Thonon, je suis également le gérant de la Clinique Lamartine. Je suis accompagné par le Docteur Pascal Py, qui est chirurgien ophtalmologue de la Polyclinique de Savoie et Président de la Commission Médicale d'Etablissement de la Polyclinique de Savoie. A ma gauche, la personne avec qui j'ai enchaîné les nocturnes, les km de tableurs, de documents, c'est Fabien Labeu qui a été recruté il y a deux ans et demi au départ de l'aventure en qualité de chef de projet et qui va m'accompagner jusqu'à la livraison du bâtiment. Personne n'aurait pu totalement répondre à toutes vos questions, qui je pense, seront nombreuses, sans nos partenaires architectes composés de deux ingénieurs structure et questions liées à la production énergétique et sous l'égide de Laurent Pérusat qui est architecte en chef sur cette opération.*

*Je vous remercie de votre accueil. J'espère que vous allez partager cette démarche avec nous ; en tout cas, je peux vous assurer que c'est un travail au long court, et j'espère que la Générale de Santé, par mon intermédiaire très modeste, sera à la hauteur de vos engagements, de vos attentes et surtout celles de tous les concitoyens de l'agglomération.*

### **Contexte général :**

*Pourquoi envisager un nouvel établissement ? Quels sont les éléments qui sont entrés en compte dans notre réflexion pour avoir la folie -parce que c'est quand même une totale folie- d'imaginer faire aujourd'hui un investissement immobilier dans la santé ? Cette opération, c'est quasiment 80 millions d'euros qui seront dépensés par le groupe Générale de Santé. J'ai eu l'occasion de dire à plusieurs reprises, notamment à Robert Borrel qui était là au tout début de l'aventure, puis ensuite à Christian Dupessey, que c'est une chance, aujourd'hui, qu'un groupe tel que la Générale de Santé, puisse s'intéresser à implanter une vitrine sanitaire dans une agglomération avec d'aussi belles perspectives que la Ville d'Annemasse. Rapidement, nous vous présenterons le projet, la genèse de ce projet, et ensuite, les hommes de l'art vous expliqueront les caractéristiques de ce projet avec tout le soin que nous avons tenu à apporter, dès la conception de cette opération, à toute la dimension environnementale et tous les paramètres urbanistiques. Bien entendu, tout au long de ce parcours, le Docteur Py s'attachera à vous conforter dans les engagements médicaux de la communauté médicale et des deux cliniques par rapport à tous les besoins de santé publique divers et variés que nous aurons demain à assumer sur ce site -que nous assurons aujourd'hui, sachez-le.*

*Dans cette opération, nous sommes partis du constat que la **Polyclinique de Savoie** a enregistré un dynamisme d'activité relativement exceptionnel puisque l'activité a évolué de 60% en l'espace de quatre ans. Il nous est apparu comme une évidence l'atrophie immobilière dans laquelle nous étions, et surtout le manque de fonctionnalité de ce bâtiment qui aujourd'hui est en total décalage avec les attentes, que ce soit en termes de prise en charge ou au niveau d'hôtellerie des patients. Aujourd'hui, nous n'avons pas des patients, nous avons des patients-clients, et je suis convaincu que dans dix ans nous n'aurons que des clients, avec toutes les exigences qui y sont associées. Donc une problématique immobilière insoluble.*

*Quant à la **Clinique Lamartine**, nous l'avons rachetée le 18 décembre 2006 ; c'était un établissement confronté aux affres, aux gouffres financiers, ayant subi un redressement judiciaire avec une taille quasiment impossible à conserver si nous voulons tenir dans le temps par rapport aux investissements qu'il y a à faire et par rapport à la prise en compte de la chape réglementaire à laquelle nous devons faire face chaque jour.*

*Nous avons donc pris ce parti, fondé sur toutes les enquêtes de satisfaction que nous avons de tous les patients fréquentant cet établissement dans le but de calibrer les exigences des patients de la médecine moderne du 21<sup>ème</sup> siècle.*

### **Présentation de la Polyclinique de Savoie et de la Clinique Lamartine:**

*La Polyclinique de Savoie est un établissement qui fait de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique ; des urgences à hauteur de plus de 20.000 passages par an, ce qui est relativement conséquent ; beaucoup de prises en charge au niveau chimiothérapie. En deux mots, si je devais résumer cet établissement, c'est une Polyclinique qui permet à un enfant d'exprimer son premier cri, et qui permet d'accompagner un mourant jusque dans son dernier soupir.*

*La Clinique Lamartine est quant à elle un établissement essentiellement médico-chirurgical de 90 lits.*

*Nous avons tenu à vous faire passer quelques chiffres clés : aujourd'hui, sur les deux cliniques, il y a 330 équivalent temps-plein ; nous produisons 380 bulletins de paie sur les deux cliniques ; 130 praticiens libéraux ; plus de 25.000 patients hospitalisés sur ces deux structures ; 20.000 prises en charge au niveau des urgences ; 40% des séjours d'hospitalisation de l'ensemble du territoire (d'Evian à Bonneville, en s'arrêtant à la porte d'Annemasse en direction de Saint-Julien) ; 60% de l'activité chirurgicale ; 55% de notre activité est faite en ambulatoire ; nous assurons 50% des prises en charge en cancérologie, que ce soit au titre de la chirurgie, de la chimiothérapie, ou éventuellement de la radiothérapie à Contamines Sur Arve.*

### **Constat :**

*Aujourd'hui, ce qui est relativement étonnant, c'est que ces deux établissements se sont avérés, en termes d'activités sanitaires, totalement complémentaires. (projection d'une diapositive sur l'attractivité par bassin)*

*Nous sommes dans un bassin de population qui enregistre énormément de « fuites » ; il y a beaucoup de citoyens domiciliés sur ce territoire qui sont amenés à être pris en charge à Annecy au mieux, mais le plus souvent à Grenoble et Lyon. Les « fuites », aujourd'hui, c'est que lorsque l'on est domicilié à Annemasse, il y a trois patients sur dix qui sont traités au-delà du périmètre de soin du bassin d'Annemasse. Lorsque l'on est à Saint-Julien, c'est plus de un patient sur deux, lorsque l'on est en Pays du Mont-Blanc, c'est un patient sur trois, et lorsque l'on est du côté de Thonon, c'est deux patients sur dix qui vont au-delà de leur périmètre habituel de prise en charge sanitaire. C'est relativement révélateur car cela fait partie également des motivations de ce projet. C'était probablement également dans les axes d'intention de l'opération d'il y a quelques années avec les hôpitaux publics, mais je crois que l'enjeu d'un opérateur de santé dans notre bassin, c'est clairement de faire en sorte de proposer demain un outil garantissant une proximité de prise en charge de ces patients et donc de leur éviter des transports totalement inutiles.*

*Nous sommes aussi sur des projections démographiques hors normes au niveau du département, c'est également du même acabit du côté du département de l'Ain avec tout le bassin de Saint-Julien et Pays de Gex, bien au-dessus des moyennes nationales et régionales ; ce sont évidemment des paramètres qui sont entrés en ligne de compte dans notre réflexion, avant que nous décidions de faire cette opération. Les projections qui nous sont données par l'INSEE jusqu'en 2030 confortent et confirment ces tendances. Il en est de même sur la prise en compte de l'évolution du paysage sanitaire qui, comme vous le savez, va probablement voir des frontières nationales disparaître et voir se constituer un territoire que l'on appelle franco-valdo-genevois, en tout cas, un bassin de population conséquent qui va inévitablement, avec le temps, au fur et à mesure des années, encourager la liberté de circulation des patients, des transports, etc. Et comme par voie de*

*conséquence, par un effet miroir, ce périmètre élargi aux Cantons de Vaud et de Genève, enregistre également les mêmes évolutions démographiques dans le temps. Inévitablement, si aujourd'hui sur le secteur de la santé, un opérateur de santé ne prend pas en compte ces paramètres, il va être amené à construire un bâtiment qui ne sera pas en mesure de répondre aux besoins qui lui seront donnés dans quelques années.*

### **Le cadre réglementaire :**

*Cette opération ne s'est pas faite parce que la Générale de Santé a pu discuter et trouver des points de convergence avec les représentants de la commune ; elle s'est faite essentiellement avec l'assentiment de notre tutelle sanitaire qui est l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH), qui avait déjà, au moment de rédiger le SROSS (Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale -qui est la « bible » de planification sanitaire des cinq prochaines années), intégré le paramètre de regrouper les plateaux techniques privés -en faisant référence aux deux établissements. Il était également prévu d'encourager la chirurgie ambulatoire, nous sommes aujourd'hui très bien placés, mais c'est dans l'évolution naturelle de la médecine en France ; il avait été également prévu la coordination autour de la cancérologie -vous le verrez, c'est un exercice que nous assumons avec grand plaisir avec les partenaires publics, qu'ils soient dans le Chablais ou sur le bassin genevois.*

*Une nouvelle donne : la détermination, par l'Assurance Maladie, de seuils d'activité. Les établissements, aujourd'hui, sont assujettis à des seuils d'activité, notamment en cancérologie ; nous sommes autorisés, chaque année, à faire tant de prises en charge en chirurgie, tant de prises en charge en médecine ; heureusement, la nature nous aide, il n'y a pas, rassurez-vous, de seuils pour l'obstétrique.*

*Aujourd'hui, vous le savez, il est bien évident que le départ annoncé de l'Hôpital d'Annemasse a été un facteur important dans la prise de décision du Groupe Générale de Santé pour porter un tel investissement, et encore une fois, il ne suffit pas de faire un chèque ; nous sommes parfaitement conscients que, derrière, nous aurons quelques petites obligations supplémentaires à assumer. C'est une évidence.*

### **Le choix du site :**

*Aussi paradoxal que cela puisse paraître, quand nous sommes dans la santé, que l'on soit dans le public ou le privé, la prise en charge est la même, les obligations sont les mêmes ; nous nous sommes sentis investis d'un devoir citoyen et ce n'est pas faute d'avoir été sollicités par de nombreuses communes qui se sont attachées à nous inviter à s'installer sur des terrains qu'elles étaient tout-à-fait disposées à nous mettre à disposition gracieusement ; mais pour autant, nous avons senti que ce n'était pas digne d'un établissement déjà en place depuis de nombreuses années sur le bassin d'Annemasse, de quitter un bassin de population voué à une croissance conséquente, alors même qu'il n'y aurait plus d'offres de soins de proximité de quelque nature que ce soit. Effectivement, nous sommes rentrés très vite en discussion avec Robert Borrel et ensuite avec Christian Dupessey, pour voir dans quelles conditions il serait possible de nous accueillir, et de pouvoir concrétiser le projet qui nous habitait.*

*Pour conclure sur la genèse de ce projet, nous avons tenu à prendre en compte plusieurs paramètres (au-delà de ceux que je vous ai cités) :*

*- nous avons effectivement simulé dans nos projections d'activités, tous les patients qui ne feraient pas le chemin entre Thonon et Annemasse parce qu'ils habitent dans le Chablais ;*

- mais également l'évolution des pratiques médicales -le Docteur Py vous en parlera (aujourd'hui, nous sommes en capacité d'accueillir pendant 4-5 jours un patient, de prendre en charge une prothèse de hanche ou de genou, sur 5 à 7 jours, alors qu'avant c'était 15 jours ou plus et ainsi de suite ; des hospitalisations sur 2 ou 3 jours se font aujourd'hui spontanément et avec toute la sécurisation nécessaire, en ambulatoire) ;
- les flux des patients (nous avons analysé où se faisaient traiter les gens, quelle distance chaque patient devait accomplir pour se faire soigner, etc.).  
Pour conforter vos propos, Monsieur le Maire, à l'époque du projet de l'hôpital, vous aviez fait une étude d'implantation idéale et effectivement, le barycentre statistique de toute la zone d'attractivité de ce bassin de population, comme par hasard, tombe sur la zone du Brouaz.
- les projections au titre de la politique de recrutement des médecins ; on ne sait pas faire de médecine sans médecins, et plus cela ira, plus cela sera difficile et il est indispensable d'avoir aujourd'hui un outil qui soit en capacité de pouvoir attirer les praticiens de demain. Ce sera le cas pour l'hôpital privé, ce sera également le cas, et je m'en réjouis, pour l'hôpital public à Findrol. La modernisation des équipements, outre les paramètres d'hôtellerie, de sécurisation, de qualité de prise en charge, contribue nécessairement à l'un des enjeux de la santé de demain qui est le recrutement des prochains médecins.

Nous nous sommes aussi attachés -nous pouvons être privé et s'attacher à le faire et je suis fier de vous le dire ce soir- à ce que ce projet se fasse dans une définition totalement participative ; nous avons tenu à associer tous les salariés des deux cliniques, l'ensemble des médecins à l'occasion de multiples séances de travail ; nous avons tenu à pousser la démarche parce que ce n'est pas l'outil de la Générale de Santé, c'est très clairement l'outil d'Annemasse, des acteurs de soins qui auront à exercer là-dedans. Nous avons fait aussi la démarche d'intégrer des compétences d'ergonomie pour faire en sorte que les postes de travail et les configurations d'unités de soins de demain soient parfaitement en phase avec l'évolution de leur métier. Alors, effectivement, Monsieur le Maire d'Annemasse, interlocuteur de la première heure, a su mesurer les enjeux, nous faire confiance et a su également, chacun restant à sa place, s'engager comme un partenaire dans cette démarche avec toujours le souci que demain on puisse mettre à disposition un outil qui profite à la collectivité. Très rapidement est venue la proposition de quatre sites d'implantation sur la commune d'Annemasse. Nous avons tenu à être rattachés au code postal 74100, c'était quelque chose d'important pour nous ; Monsieur Borrel nous a, à l'époque, proposé quatre sites et après étude de faisabilité rapidement menée, nous avons porté notre choix sur le site du Brouaz. La commune, votre assemblée, a su également prendre des engagements forts lorsque vous vous êtes engagés dans une démarche de déclaration d'utilité publique sur la base d'une jurisprudence implacable du Conseil d'Etat, mais encore fallait-il avoir le courage politique et la volonté citoyenne de le faire ; l'engagement de la mairie s'est aussi traduit par des règles d'urbanisme qui ont pris en compte la destination de demain d'une zone en voie d'urbanisation où des soins seraient délivrés, et c'est également un dispositif de circulation qui est déjà adapté et qui sera encore optimisé demain avec toutes les évolutions qui sont dans votre cahier des charges sur le sujet.

### **La relation avec la tutelle :**

Le 13 décembre, avant même de racheter la Clinique Lamartine, nous avons déjà anticipé le dépôt d'un dossier consistant à regrouper les deux cliniques et transféré les autorisations de la Clinique Lamartine sur la Polyclinique de Savoie. Nous savions que l'ARH accepterait le principe du regroupement et nous avons eu la confirmation qu'au mois de mai 2007.

Parmi vos interrogations, Monsieur le Maire, il y avait notre rôle de santé publique. Aujourd'hui, sans que cela présage de demain, et je peux vous assurer que le curseur sera bien entendu élevé par

*le haut, il faut savoir que nous sommes engagés contractuellement dans un document que j'ai signé, co-signé avec l'ARH, dans ces différentes actions : maintenir l'activité des urgences, garantir une permanence des soins par spécialité et garantir une accessibilité à toutes les populations. Sur ce dernier point, nos établissements accueillent tous les jours du cadre supérieur à des patients sans couverture sociale ou avec CMU. C'est notre quotidien, nous avons ce devoir d'accueillir des personnes qui sont sous dépendance ; si nous ne le faisons pas sur le site, nous avons un devoir d'orientation par des conventions relais qui nous lient avec des structures spécialisées ; nous accueillons toutes les populations, quelque soient les problèmes de santé rencontrés, à l'exception de ce que nous ne faisons pas aujourd'hui : la chirurgie cardiaque et la chirurgie crânienne. Pour le reste, nous sommes en capacité d'apporter une réponse adaptée à toutes les séquences de santé du parcours de vie d'un patient. Nous sommes également attachés à participer aux filières de soin très spécialisées (soins de suite, la gériatrie et les AVC).*

*Nous sommes également engagés dans des actions de santé publique :*

*Par exemple, sur la Polyclinique de Savoie, il y a eu le premier agrément d'un gériatre de statut libéral en France : il y a près de 6 mois, la Polyclinique a pris le parti, avant même que le Président de la République ne « déboule » avec son plan d'actions national, de se positionner sur le plan alzheimer. Aujourd'hui, dans la structure, nous assurons des consultations spécialisées, nous faisons des bilans pour des personnes désorientées pour lesquelles un dépistage en amont n'a pas été opéré.*

*Nous sommes également un établissement sans tabac ; nous faisons de l'éducation sur la tabacologie à la maternité depuis 2007 et pour l'ensemble des patients depuis 2008.*

*Nous participons à des dispositifs d'astreintes de bassin, dont l'astreinte chirurgicale d'orthopédie qui se fait chaque week-end en alternance avec le Centre Hospitalier d'Annemasse : plutôt que d'avoir une mobilisation de deux praticiens spécialistes le même jour, nous sommes en mesure de répondre, en alternance sur les deux plateaux techniques, à tous les besoins de cette spécialité -le Docteur Py en parlera également (il participe à des astreintes sur un bassin de population beaucoup plus élargi et il apporte sa contribution en tant que praticien libéral au même titre que des confrères hospitaliers).*

*Nous travaillons à l'élaboration du réseau territorial de cancérologie et nous avons aussi mis en place une organisation autour du soin palliatif. Dans la clinique, il y a actuellement un numéro vert avec une consultation, un numéro refuge pour que les personnes -patients ou familles des patients- confrontées à ce drame de santé puissent trouver des solutions adaptées, des relais, et puissent être orientées vers des productions de soins de confort.*

### **Les motivations et objectifs :**

- Répondre aux enjeux du SROSS -notre « bible sanitaire » ;*
- Porter un projet médical pluridisciplinaire -j'aime bien la notion « d'un premier cri au dernier soupir »- et c'est en ce sens que nous avons tenu à afficher pour ce futur établissement l'appellation « hôpital privé » ; j'espère que nous en serons dignes ; c'est la nécessité de disposer de nouvelles autorisations pour parfaire ce projet pluridisciplinaire relativement lourd à porter ;*
- Accéder à l'identification de pôles d'excellence : comme je vous le disais tout à l'heure, il y a un véritable enjeu de recrutement et je crois que je vais laisser sur ce point-là la parole au Docteur Py. »*

**Docteur Py :** *« Vous me prenez un peu de court ; je voulais prendre la parole tout à l'heure pour parler d'un sujet plus spécifique concernant la maison de santé pluridisciplinaire. Je remercie le*

*Conseil Municipal et son représentant Monsieur Dupessey de nous accueillir. Je suis Pascal Py, Président de la Conférence Médicale d'Établissement ; je suis donc le représentant élu de l'ensemble des médecins de la Polyclinique de Savoie et j'ai un collègue qui est à Lamartine avec lequel je suis en relation ; nous exerçons en contrat d'exercice avec la Générale de Santé (nous n'avons pas de lien autre de subordination que simplement un contrat d'exercice). Je n'avais pas préparé de papier spécifique sur les pôles d'excellence, mais je dirais simplement que les enjeux actuels de la médecine sont très importants ; l'environnement est particulièrement instable, c'est un environnement qui tient aux obligations que vous avez citées, avec des contraintes géographiques, des difficultés liées à la démographie médicale extrêmement importante et il y a une nécessité impérative de créer des zones de grandes compétences dans lesquelles des spécialistes peuvent travailler en réseau, apporter leurs compétences, apporter des moyens financiers importants de façon à créer un noeud qui permettra de créer une médecine de très haute qualité et de pouvoir rendre attractif l'établissement pour des nouveaux talents, des nouveaux médecins. C'est une grosse difficulté et il est vrai qu'un projet comme celui que porte actuellement la Générale de Santé bénéficie de tout notre soutien. En tout cas, je vais peut-être vous laisser poursuivre sur la présentation de cet établissement et je reparlerai de la partie maison médicale ensuite.*

*La notion de pôles d'excellence devient incontournable. Ce n'est pas facile de faire de la santé en province ; nos confrères situés dans de gros établissements, eux, sont portés par de grosses structures qui leur apportent des plateaux techniques, un très grand savoir-faire. Ce n'est pas notre cas sur la place car nous devons travailler en réseau et maintenir des plateaux d'activités élevés ; la question de la continuité des soins est un problème absolument central, d'où l'intérêt de travailler en réseau avec les établissements publics, mais nous ne serons pérennes, nous ne pourrons continuer à apporter des soins de qualité à une population de « province », excentrée des grands centres, que si nous sommes forts, compétents et soutenus par un partenaire de qualité. »*

**Monsieur Jeanjean :** *« Autour de ce projet, il y a la volonté d'identifier plus qu'une clinique, plus qu'un hôpital privé, un véritable pôle de santé avec une maison de santé pluridisciplinaire qui regroupera toutes les compétences médicales et paramédicales, spécialistes ou généralistes ; c'est une maison médicale qui devra apporter une réponse le plus souvent dans un délai rapide ; l'idée, c'est clairement de pouvoir permettre à un patient, dès lors qu'il se déplacera sur la zone du Brouaz, de pouvoir rencontrer un spécialiste, et s'il a besoin d'une opération, de rencontrer dans la foulée l'anesthésiste, faire des bilans biologiques, des clichés radiologiques, faire ses formalités administratives de pré-admission, et n'avoir à revenir sur la zone du Brouaz que la veille de son hospitalisation ou le jour même s'il est pris en charge en ambulatoire. C'est un gain de temps énorme. Lorsque l'on fait aujourd'hui le bilan du parcours de soins qui est proposé au patient, lorsqu'il doit voir un ophtalmologiste -excusez-moi Docteur de prendre votre spécialité- puis un endocrinologue et ensuite un cardiologue, probablement que tout cet espace temps se traduit par huit à neuf mois d'échelonnement dans le temps. Aujourd'hui, la médecine moderne, ce n'est plus cela ; en tout cas, ce n'est plus la volonté des médecins, ni la volonté des opérateurs de santé. Je ne sais pas, Docteur, si vous voulez évoquer la maison pluridisciplinaire ? »*

**Docteur Py :** *« Je pourrais l'évoquer maintenant mais j'aurais proposé que vous présentiez d'abord votre projet parce que c'est quand même le noeud central du plateau technique ; il est vrai qu'un certain nombre de structures va se mettre en place autour. J'interviendrai donc dans un deuxième temps si vous le voulez bien. »*

**Monsieur Jeanjean :** *« Nous poursuivons sur les objectifs :*

*- Apporter une réponse adaptée, responsable, professionnelle et durable à l'ensemble des patients ;*

- Préserver l'offre de soins privée -nous ne nous en sommes pas cachés vis à vis des tutelles (aujourd'hui, s'il n'y avait pas eu cette opération de regroupement, probablement que les deux établissements seraient voués à une lente agonie ne permettant pas le renouvellement des compétences, etc.). Il aurait été dommage que sur l'ensemble de ce territoire si riche en flux divers avec une dimension transfrontalière non négligeable, le patient n'ait pas la liberté de pouvoir choisir de s'adresser à un outil privé ou à un outil public ;
- Une ambition sociale forte : 380 personnes travaillent dans les deux structures ; c'est l'occasion de pérenniser les emplois (nous sommes confrontés à d'énormes difficultés sur le Chablais avec une difficulté de reconversion du site de la Clinique Lamartine et sur un tissu économique déjà fortement altéré sur le secteur industriel) -donc un projet à forte plus-value sociale (il y a de la création d'emplois derrière cette opération) ;
- Une contribution à l'un des fléaux de notre métier qui est la volatilité des personnels paramédicaux -nous pensons, avec un plateau technique beaucoup plus moderne et des conditions de travail beaucoup plus agréables, être en capacité de juguler un petit peu le flux de ces soignants qui passent de l'autre côté de la frontière ;
- La mise en place d'une crèche, qui ne serait pas essentiellement Générale de Santé -nous avons eu quelques échanges avec la commune- mais soit communale, soit portée par la Générale de Santé mais ouverte très clairement à d'autres parents que les seuls salariés de cet établissement ;
- L'occasion de participer, d'être un acteur parmi les autres, au niveau du paysage sanitaire frontalier.

### **Présentation du projet :**

Nous avons tenu à ce que ce bâtiment soit un bâtiment performant et efficient pour faire de la médecine moderne (celle d'aujourd'hui et celle de dans trente ans -il faut que ce bâtiment dure dans le temps). Et c'est pour cela que nous avons demandé aux architectes qu'ils nous garantissent une modularité (nous ne savons pas quels environnements techniques nous seront proposés dans trente ans pour faire de la médecine) et une évolutivité (pour s'agrandir si besoin est). Nous sommes donc attachés à ce que cet investissement puisse ne pas voir d'autres investissements se succéder parce que nous aurions mal conçu le projet. C'est une démarche de développement durable. C'est très nouveau dans la santé, il y a très peu de réalisations et en cela, les architectes nous ont fortement aidé.

Il s'agit aussi de la mise à disposition pour les patients et les médecins et soignants de toutes les technologies d'information et de télécommunication, les écrans tactiles au chevet des patients leur permettant de téléphoner et de regarder la télévision, et de permettre à un médecin de prescrire ses prescriptions tout en garantissant le secret médical avec une consolidation automatique qui se fait dans l'unité de soins trente mètres plus loin.

Je vais laisser la parole aux hommes de l'art et notamment à Laurent Pérusat. »

**Monsieur Pérusat :** « Bonsoir Messieurs Dames, je pensais qu'il fallait être succinct ; je vais essayer de faire court... »

**Monsieur le Maire :** « Pour rattraper le temps utilisé par Monsieur Jeanjean ! »

**Monsieur Pérusat :** « Tout-à-fait ! Ceci dit, il est important que Monsieur Jeanjean fasse part des besoins car s'il n'y avait pas de besoins, il n'y aurait pas de travail pour les architectes, tout simplement.

Je suis accompagné de deux ingénieurs ; nous allons vous présenter très succinctement le projet et nous finirons par un petit film.

*Nous sommes un groupe d'architectes qui regroupe un certain nombre de professionnels en France. C'est la deuxième fois que nous travaillons sur Annemasse, nous sommes donc très contents, mais nous sommes encore plus contents de travailler sur le site du Brouaz car c'est un site qui a de très belles qualités, pas très loin d'une ville, qui intègre le paysage lui-même, le Salève, le panorama sur les Alpes, la présence de l'Arve non loin ; ce site recèle de très très grandes qualités ; il y a même un espace boisé classé -que nous allons essayer de ménager. C'est un site qui donne envie de faire de l'architecture et qui est très motivant.*

*Je pense que tout le monde connaît la localisation du terrain (courbe de l'Arve, échangeur autoroutier, deux voies d'accès principales au site -verticalement l'avenue Pierre Mendès France qui remonte vers Annemasse et horizontalement le quai de l'Arve).*

*Le contexte est donc périurbain, à la limite de la ville. Il y a de gros événements qui ont été un peu rejetés par la Ville à un moment mais qui vont venir recomposer cet ensemble et qui accompagneront la présence de la future clinique. En haut, on voit des petites maisons, qui resteront sur le site et qui pourront faire une très belle crèche -c'est pour Monsieur Jeanjean. Donc nous avons un contexte qui est, au Nord, concerné par l'urbanisme de la Ville, et au Sud, un urbanisme qui est pavillonnaire, charmant, entouré de qualités paysagères assez belles ; et nous avons surtout la présence et la trace de l'activité d'antan qui est une activité maraîchère qui persiste au Nord du site (avec les serres) et nous avons vraiment les traces des cultures -nous conserverons cet élément comme un élément fédérateur dans notre travail.*

*L'implantation d'une clinique sur ce site était une gageure car c'est un site qui est contraint un peu à l'étroit mais il nous est tout de suite paru évident qu'il fallait retrouver en vis à vis, en tout cas au Sud, une partie que l'on aperçoit sur la perspective en haut à droite qui est l'hébergement. En gros, un hôpital se divise en quelques entités : une partie d'hébergement accueillant les patients, une partie qui s'appelle dans notre jargon le plateau technique (toutes les fonctions médicales pures), une partie « petite ville » avec des fonctions logistiques (logisticiens, médecins, assistantes sociales, le public, etc.) où toute une communauté cohabite. Le travail de l'architecte est de faire travailler ces différentes communautés sans qu'il y ait trop de heurts ou en tout cas en aménageant un espace de vie suffisant avec un équilibre suffisant. Pour le patient, tout le monde le sait, il est là pour se reposer et subir des soins, il faut évidemment qu'il trouve un cadre de qualité pour trouver le repos nécessaire à son rétablissement. Pour le médecin, c'est un outil de travail, très compliqué sur certaines zones (nous avons beaucoup travaillé avec les médecins car nous, architectes, nous ne sommes pas tous les jours dans un bloc opératoire ; c'est une activité très particulière dont nous avons la chance de connaître un peu les usages qui sont à chaque fois très différents, d'autant plus que beaucoup de praticiens de la même spécialité ne travaillent pas de la même façon.) ».*

### **Présentation de l'implantation du bâtiment (24.000 m<sup>2</sup>) :**

- accès principal avenue Pierre Mendès France,*
- en partie inférieure (vers le Sud), les hébergements dénommés « hôtels » pour le caractère hôtelier voulu par les architectes,*
- en partie supérieure, le plateau technique -domaine des praticiens,*
- toujours en partie supérieure, la partie logistique (bâtiment d'énergie, etc.).*

*Deux accès sur le site :*

- un accès principal qui se fera face au hall d'accueil des patients,*
- un accès (isolé) en partie supérieure pour le flux de la logistique et des urgences.*

*Descriptif :*

- parvis d'accueil assez large avec à gauche le bloc opératoire et à droite une partie des*

*hébergements,*

- *au centre, un élément transparent et végétalisé qui sera le hall et qui sera situé entre le médical et l'habitat.*
- *l'ensemble des espaces extérieurs : un traitement paysager accompagnera les parkings avec des dispositifs passifs pour le traitement des hydrocarbures (plantes filtrantes) ; bassin de rétention au Sud du site ;*
- *énergies : l'objectif est de couvrir 50% des besoins de la clinique par l'énergie solaire ; utilisation des nappes d'eau souterraines pour produire du chaud et du froid (à l'étude) ; récupération des eaux de pluie (entretien des espaces verts, etc.) ; limitation des énergies (études par simulations thermiques).*

**Docteur Py :** *« Je voulais prendre la parole pour dire que je suis donc le représentant de l'ensemble des médecins libéraux de la Polyclinique de Savoie (80 praticiens) et je parle au nom de Lamartine également. Je voudrais dire que la médecine -ce qui est vrai pour toute activité humaine- c'est une question de confiance, la confiance que nous font les patients vis à vis de la qualité des soins, mais nous, nous avons besoin d'avoir confiance par rapport à un partenaire. Lorsque je me suis installé à Annemasse, ce n'était pas la Générale de Santé qui était en place et la plupart des praticiens aujourd'hui en exercice n'étaient pas en contrat avec la Générale de Santé mais avec son ancien propriétaire. Cela fait seize ans que cette société s'est installée -ce n'est pas rien- et nous avons vu son fonctionnement ; elle a su surmonter beaucoup de difficultés (mises aux normes, certifications, cahiers des charges imposés par l'ARH). La médecine est un métier qui va extrêmement vite, qui est contraint par beaucoup d'éléments, avec des contraintes économiques et la Générale de Santé a toujours su, malgré des changements d'actionnaires, des bruits de bottes parisiennes, garder le cap et offrir aux praticiens un plateau technique de soins ; je n'ai pas le souvenir qu'elle ait, à ce jour, bridé la volonté d'un médecin de développer une activité ; j'ai à l'inverse le souvenir qu'elle a fait des propositions et les propositions concernant la gériatrie, alzheimer, ont été mises en place de manière très volontaire par l'établissement. J'ai bien entendu accompagné les choses en tant que Président de CME, mais cela a été fait par la Générale de Santé, donc, finalement, ce climat de confiance s'est renforcé avec le temps et je voudrais simplement en arriver au fait que lorsque la Générale de Santé nous a proposé un nouveau projet fédérateur, c'était d'abord incontournable compte tenu des locaux, mais en tout cas, l'ensemble des médecins soutient totalement le projet qui vous est proposé et fait parfaitement confiance dans les capacités de gestionnaire pour mener à bien aussi bien une réussite de l'offre de soins et également un équilibre financier.*

*Là, ce sont les belles paroles, et la vérité, c'est la pratique des choses ; je dois témoigner de façon parfaitement autonome, que nous avons été associés à tous les stades de réflexion, que ce soit au niveau conceptuel... bien entendu, certains stades décisionnels nous ont échappés mais nous avons toujours été consultés (choix de l'architecte, du partenaire, jusqu'au choix du nom de l'établissement qui a été débattu récemment avec l'ensemble des soignants et non-soignants qui ont toujours participé aux réunions et donc la semaine prochaine ce sera dit). Le soutien est donc total au niveau des soignants et également des non-soignants. Même s'il y a pu avoir des divergences ici ou là, elles ont toujours concerné des points de détail et cela n'a jamais remis en cause ce projet dans son ensemble.*

*La maison de santé pluridisciplinaire :* *c'est un bâtiment qui n'apparaît pas dans les plans présentés. C'est un bâtiment dans lequel les médecins et non médecins (c'est pour cela que nous n'utilisons pas le terme de maison médicale) ont vocation à travailler. Nous avons devant nous une page blanche pour construire les 20 ou 30 ans de la médecine de proximité de la Ville d'Annemasse ; aucune contrainte ne nous a été imposée ; nous avons l'ambition de créer un véritable pôle de santé, un lieu de travail, mais aussi une concentration de compétences qui permet de travailler en*

*réseau -travail bénéficiant au patient parce que le parcours de soins est considérablement amélioré entre la première consultation chez le généraliste, puis chez le spécialiste, les différents examens complémentaires, etc., et l'acte clinique lui-même ; la communication est également encouragée par les tutelles ; la concentration des compétences médicales crée une émulation, une amélioration du service rendu, de la qualité. Le pôle de compétences c'est la survie de la pérennité. Il est très difficile, dans des régions éloignées des grands centres, des grands CHU, de faire venir des médecins de grand talent ; il est évident qu'une maison de santé pluridisciplinaire permettra d'y contribuer. Enfin, c'est aussi construit pour communiquer (communication interne et externe), nous avons beaucoup de choses à partager avec nos confrères hospitaliers ; la continuité des soins est un problème extrêmement difficile que nous avons à résoudre car on demande aux praticiens spécialistes d'être très compétents à la hauteur des bons investisseurs, des bons gestionnaires et surtout des gens brillants dans leur activité, et après le samedi, on change de casquette et il faut faire l'interne de garde sur tous les hôpitaux -on va à Saint-Julien, à Cluses, etc. Nous sommes persuadés que nous pourrions obtenir ce type de résultat dans ces concentrations.*

*D'emblée, lorsque l'on est à la genèse de ce projet, il y a un esprit avec deux éléments clairs : la notion de pluridisciplinarité et d'ouverture à l'ensemble des praticiens intéressés. Cela a fait l'objet de nombreuses concertations, de réunions entre un certain nombre de médecins et non médecins mandatés qui ont rencontré les différents intervenants et cela a donné lieu à un protocole d'accord qui finalement est relativement ouvert : la Générale de Santé va maintenir sa maîtrise d'oeuvre de travaux, le bâtiment est confié bien entendu au même groupe d'architectes de manière à ce qu'il y ait une harmonie, à un coût raisonnable en mettant de côté toute dimension spéculative immobilière pour que chacun y trouve sa place (propriétaire, locataire, groupe d'activités). Le groupe des médecins mandatés a demandé mandat à la CME, donc la conférence médicale et son président, de veiller à la transparence des informations, l'ouverture et l'équité entre tous les professionnels de santé.*

*Je terminerai par comment cela va se passer en pratique : c'est tout d'abord la constitution d'un noyau central avec des spécialités qui ont, à l'évidence, le plus besoin d'un plateau technique, soit par leur dimension médicale, soit par les urgences qu'elles ont à assumer (les obstétriciens, l'imagerie, la biologie), puis d'autres spécialités moins dépendantes du plateau technique auront leur place (spécialités médicales -dermatologie et autres) mais il est évident que la médecine omnipraticienne a sa place et toutes les formes de médecines (kinésithérapie, rééducation, ergothérapie, sages-femmes, orthophonie, etc.) auront leur place. Je suis garant de cette ouverture. Cela va peut-être vous surprendre mais une médecine n'a pas encore sa place dans ce type de structure dans notre pays et il faut regarder ailleurs ce qu'il se passe : il y a une éruption des médecines dites alternatives, douces, différentes (ostéopathie, médecine physique), qui sont déjà très avancées dans d'autres pays anglo-saxons du Nord de l'Europe et des Etats-Unis. Nous en sommes au stade où nous recueillons des informations. Je dois dire que la difficulté que nous aurons, c'est de gérer l'afflux de demandes. »*

### **Projection du film de présentation.**

### **Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers qui souhaitent s'exprimer.**

**Monsieur Borrel :** « Monsieur le Maire, je ne peux pas laisser passer cette soirée sans vous dire ma grande satisfaction, cela va de soi. Je voudrais vous féliciter d'avoir conduit à bien, avec votre nouvelle équipe, la fin de ce dossier. Je voudrais aussi dire à Monsieur Jeanjean, au Docteur Py et aux collaborateurs de la Générale de Santé, la satisfaction que j'ai eue à travailler avec eux dans un climat de confiance totale, en percevant dès le début leur volonté citoyenne qu'ils viennent de réaffirmer puisque l'on fait souvent le reproche aux cliniques d'être un peu restrictives quant à leur clientèle en voulant se spécialiser vers la clientèle seulement « rentable », or, ce n'est pas le projet

*qui est présenté ce soir donc je suis tout-à-fait heureux de cet aboutissement. Je voudrais dire aussi que nous avons souffert d'un manque de tempo dans les années passées ; j'ai aujourd'hui la responsabilité de l'agglomération et c'était normalement dans ce contexte-là que le CHIAB (Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse-Bonneville) aurait dû trouver sa place. L'esprit d'intercommunalité n'était pas encore suffisant à l'époque, ce qui fait qu'une commune voisine à qui le CHIAB était proposé ne l'a pas voulu ; cela a été pour nous, disons-le sans détour, un échec par rapport à l'hôpital public, mais je m'étais promis de ne pas en subir un second. Aucun maire ne peut accepter facilement de voir des équipements de première importance quitter leur territoire et nous avons bien vu récemment, à propos de la réforme des tribunaux, quelles protestations sont montées de tous les rangs des élus locaux en face de suppressions qui leur étaient imposées. La proximité, qui est parfois contraire à l'élément national d'économie et de rationalisation, est très appréciée par nos concitoyens. Je tenais beaucoup à ce que cette Polyclinique de Savoie, qui a eu ses heures de gloire dans la rue Fernand David et qui maintenant prend une autre dimension, puisse rester sur notre territoire. Je crois que l'architecte et ceux qui l'accompagnent ont préparé un beau projet sur un terrain qui a ses caractéristiques mais qui a au moins le mérite d'être remarquablement bien placé et je pense que nous avons là -Monsieur le maire, n'y voyez pas malice de ma part- un outil qui servira à l'agglomération toute entière même si les Annemassiens et leur Maire Monsieur Dupessey, ont le mérite de les avoir mener à bien et je vous remercie les uns et les autres et je crois que c'est un jour à marquer d'une vraie pierre blanche. »*

**Madame Michel :** « Monsieur le Maire, j'aimerais vous poser la question de savoir ce qui est prévu au niveau des voies d'accès, parce qu'aujourd'hui les quais d'Arve sont bloqués aux heures de sortie de bureau, donc j'aimerais savoir ce que vous prévoyez pour permettre aux secours de pouvoir aboutir à ce site le plus facilement possible. »

**Monsieur le Maire :** « La première réponse, elle n'est pas pour les secours, elle est d'abord pour l'accès des patients de manière générale ; la question a été abordée tout à l'heure par Monsieur Jeanjean, disant « on espère bien avoir un transport en commun qui passera à proximité ». Je peux vous dire que nous allons plus vite que la musique puisque dès le 1er septembre, et Monsieur le Président de l'Agglomération pourrait le dire, il y aura une ligne de bus permanente qui passera à cet endroit et qui desservira un arrêt au niveau de la future clinique. Ensuite, vous le savez, nous travaillons à un aménagement des voies, notamment celles du quai d'Arve, pour que l'espace urbain que l'on a appelé boulevard urbain dans un second temps et à partir de certaines conditions que l'on avait posées, notamment le contournement de l'agglomération annemassienne réalisé, puisse permettre de répondre à ces données. Aujourd'hui, n'oublions pas qu'il y a une avenue qui dessert parfaitement cette avenue (avenue Pierre Mendès France) et il y a là un espace qui permet déjà -nous ferons mieux après- de répondre aux mesures de sécurité et d'accès ; c'est d'ailleurs pour cela que les accès sont sur cette avenue et non pas les quais d'Arve. »

**Madame Mayca :** « Je voulais poser la même question que Anne Michel mais votre réponse ne me satisfait pas beaucoup ! Parce que si l'on regarde les voies d'accès que nous avons actuellement, nous avons 2 x 1 voie. Si vous mettez un bus qui s'arrête, une ambulance qui veut passer, plus le monde qui circule à ce moment-là, c'est complètement embouteillé. »

**Monsieur le Maire :** « Excusez-moi de vous répondre : aujourd'hui, estimez-vous que les conditions d'accès de la Polyclinique de Savoie sont parfaites ? »

**Madame Mayca :** « Elles sont en plein centre-ville ! C'était un choix ! En centre-ville, on ne peut pas espérer que... »

**Monsieur le Maire :** « Mais, Madame Mayca, on ne peut qu'espérer que ce qui sera offert en conditions d'accès à cet endroit-là sera meilleur, nous ne pourrons pas -je vous le dis tout de suite- créer une autoroute à cet endroit pour la clinique. Nous ne ferons pas une quatre voies. Nous ferons en sorte que les aménagements permettent d'abord un accès prioritaire aux transports en commun et toute la partie sécurité pour les véhicules d'urgence. Croyez bien que nos services y travaillent déjà. C'est vraiment l'élément essentiel. »

**Madame Mayca :** « Donc, vous mettez les bus en site propre ? »

**Monsieur le Maire :** « Nous travaillons à la mise en place des bus en site propre. »

**Monsieur Benoist :** « Je voudrais d'abord m'associer à tous mes collègues ici et particulièrement à Monsieur Borrel, sur cette réussite, parce que je crois que ce sera une réussite. Il est nécessaire que cet équipement majeur puisse être réalisé et je crois qu'il faut effectivement s'en féliciter. J'avais une question à poser à cette excellente équipe qui vient de nous présenter son programme : est-ce que ce n'est pas déjà trop petit ? Parce que vous évoquez des chiffres, une évolution de votre patientel de 60% en quatre ans, si j'ai bien compris, et vous évoquez aussi la croissance démographique (l'agglomération atteindra presque le million si l'on inclut évidemment l'environnement genevois)... j'ai fait le compte et il ne me semble pas que vous parliez d'avoir une extension dans le futur de votre bâtiment, alors, est-ce que vous n'êtes pas déjà trop petit et y a t-il la possibilité pour vous d'avoir des extensions futures ? »

**Monsieur Jeanjean :** « C'est une bonne question, que nous nous sommes posée bien sûr ! Aujourd'hui, le bâtiment tel qu'il est conçu permet d'absorber l'activité existante, plus celle prévue sur les trois premières années d'exploitation de cet établissement. Aujourd'hui, on ne peut pas, au-delà de l'investissement initial de 80 millions d'euros, s'engager dans des spéculations, parce que, comme je vous l'ai dit, nous sommes contraints par des quotas d'activités. Nous n'avons pas de garanties sur les évolutions que nous pourrions drainer. Aujourd'hui, c'est un équipement qui est adapté à l'activité actuelle, adapté pour prendre en compte une évolution ; c'est un bâtiment -c'était dans le cahier des charges des architectes- qui prend en compte une évolutivité. Vous avez vu qu'aujourd'hui il y a un bâtiment hôtelier de trois plots qui peut accueillir un quatrième plot, chaque plot est constitué de quatre étages, parce que nous sommes contraints par les hauteurs du bâtiment, chaque étage a 25 lits, donc il y a une extension qui est tout-à-fait envisageable ; par contre, par rapport à l'aléa réglementaire et à l'investissement supplémentaire, nous avons pensé qu'il n'était pas important et utile de l'envisager dès aujourd'hui. Mais dans leurs bâtiments, ils ont prévu toutes les réservations pour que l'extension puisse se faire sans contrainte d'exploitation. »

**Monsieur Boucher :** « Je me joins bien sûr à Monsieur Benoist et à Robert Borrel sur la satisfaction que nous pouvons avoir. Je crois que l'on a beaucoup plus qu'un soin palliatif à notre déception d'avoir perdu l'hôpital par ce projet ; nous avons un projet d'envergure et de grande qualité, avec effectivement, beaucoup de considérations sociales qui peuvent effectivement nous donner satisfaction par rapport à la représentation que nous avons du privé par rapport au public. Le permis de construire a été déposé, étudié, par rapport à ce que nous voyons là, c'est-à-dire n'incluant pas, comme l'a dit le Docteur Py, la maison pluridisciplinaire et n'incluant pas non plus la crèche dont vous avez parlé tout à l'heure. Pour ma part, ce projet me satisfera tout-à-fait pleinement avec la certitude d'avoir très rapidement un permis de construire déposé pour la maison pluridisciplinaire et cerise sur le gâteau (parce qu'il est vrai que je n'en étais même pas au courant), une éventuelle crèche ouverte -dont nous avons aussi beaucoup besoin sur la ville. Quelle forme d'engagement pouvons-nous avoir de votre part pour nous assurer que ce que vous avez déposé, ce que nous avons étudié et qui nous donne parfaitement satisfaction et qui nous est

*présenté là sera effectivement complété par ces deux autres éléments ? »*

**Monsieur Jeanjean :** *« Avant de vous répondre très directement, je vais simplement rajouter une petite parenthèse, c'est qu'effectivement, nous avons parlé d'intégration dans la zone urbaine... dans notre esprit, les services communaux doivent également être intégrés dans le fonctionnement au quotidien du bâtiment et nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'en parler avec Monsieur Borrel : il y aura des surfaces dévolues -si les services communaux le souhaitent- pour assurer des permanences d'état-civil, en relais avec les besoins médicaux-sociaux, etc. C'est une certitude, cela se fera sur des surfaces qui sont en rez-de-chaussée.*

*Pour répondre directement à votre question, je vous ai parlé des deux dernières années qu'on l'on a vécues, c'est une folle aventure, c'est un énorme projet et je peux vous assurer que l'on a dû faire face à beaucoup de difficultés, beaucoup d'adversité, de quelque nature que ce soit et à tous les niveaux ; nous avons dû faire le dos rond à de nombreuses reprises pour ne pas spéculer sur un débat et un clivage public / privé, etc. Nous étions donc obligés de plaider notre cause au niveau de l'ARH pour une capacité qui soit à la hauteur de notre activité d'aujourd'hui et de celle des premières années, etc. C'est pour cela qu'aujourd'hui nous n'avons pas, dans le permis, intégré la maison médicale. Nous ne l'avons pas fait pour ne pas identifier un pôle de santé qui aurait fait encore plus peur qu'une simple clinique, mais tout simplement aussi pour un souci de sécurisation : à l'époque, lorsque nous avons déposé le permis de construire, nous étions encore dans une démarche de déclaration d'utilité publique qui avait vocation à agir vis à vis des propriétaires privés et la jurisprudence sur laquelle nous nous appuyons faisait référence à une clinique et non pas une maison de santé. Je pense qu'il aurait été extrêmement maladroit, dans le cadre des négociations qui nous ont occupées avec les propriétaires privés, d'y rajouter un espace hors cadre de cette jurisprudence. Il me semble que cela n'aurait pas été éthique et déontologique. Par contre, très clairement, nous avons déjà travaillé sur le sujet, c'est une évidence, nous avons travaillé sur l'implantation, sur les liaisons horizontales avec le bâtiment, les liaisons fonctionnelles, l'emprise au sol, le potentiel de parking, la différenciation des flux, donc tous les gens ne viendront pas forcément dans l'hôpital privé, ils pourront aller consulter, etc. Sachez une chose, c'est qu'un établissement comme celui-ci se construit, lorsque c'est bien coordonné, en 24 mois -entre le premier coup de pioche et la remise des clés ; une maison médicale telle qu'elle est prévue c'est un projet de l'ordre de 3000 m<sup>2</sup>, et cela se construit en beaucoup moins de temps que 24 mois. Il est bien évident que l'objectif est une livraison en temps et en heure de ces deux composantes essentielles à la dimension du pôle de santé. »*

**Monsieur Sage-Vallier :** *« Je m'associe bien évidemment à la satisfaction déjà énoncée mais en voyant votre film, je m'aperçois que c'est très agréable d'être sous les arbres, particulièrement parce qu'il n'y a qu'un véhicule de représenté. Alors, la question a déjà dû vous être posée : est-ce que c'est possible de les mettre plus près des nappes ? Et financièrement, si c'est un coût supplémentaire évident, cela vous permet de garder les m<sup>2</sup> supplémentaires pour un éventuel agrandissement ? »*

**Monsieur le Maire :** *« En parking souterrain donc. »*

**Monsieur Pérusat :** *« Malheureusement, les nappes sont très proches et il n'y a d'ailleurs pas de sous-sol sur le bâtiment. Tout le bâtiment est en rez-de-chaussée. On trouve de l'eau à 2 mètres ou 2,50 mètres. Il y a une nappe qui est à 4 ou 5 mètres de profondeur. Les eaux dont on parle sont des eaux de circulation, ce n'est pas non plus la nappe qui est à 80 cm en dessous des voitures. »*

**Monsieur Borrel :** *« Monsieur le Maire, je ne voudrais pas rallonger le débat mais je pense qu'un pareil débat ne se refera pas au Conseil Municipal d'Annemasse avant un siècle, donc cela vaut*

*quand même la peine d'y rester un petit moment.*

*Monsieur Jeanjean a apporté, dans sa réponse à Michel Boucher, un certain nombre d'éléments à la question intéressante de Monsieur Benoist tout à l'heure sur n'est-ce pas déjà trop petit. Je voudrais rappeler que c'est une acrobatie aujourd'hui que de sortir un projet, avec d'une part l'autorisation de la tutelle et d'autre part les crédits d'investissement, et puis en évitant toutes les chausseuses trappes qui viennent des concurrents (car la santé c'est aussi un système de concurrence). Je dois dire que quand j'ai perdu la bataille de l'hôpital CHIAB et vous l'avez rappelé tout à l'heure Monsieur le Maire, il y a eu une sorte de pacte passé entre Monsieur Saddier, Député Maire de Bonneville, qui lui avait gagné le vote et moi-même. Nous avons lui et moi tenu parole dans un contrat qui est respecté jusqu'à ce jour. Ce contrat, c'est que la clinique de Savoie que nous soutenions très vivement, ne serait pas contrecarrée par Monsieur Saddier, par ailleurs Président du CHIAB, et nous avons tenu cet équilibre-là, mais à une condition, c'est que d'une part, nous ayons un bâtiment pour la clinique qui soit la somme exacte des lits de Thonon et d'Annemasse, sans le dépasser, et que d'autre part, les temps de délais de la clinique et de l'hôpital soient à peu près concomitants. C'est aussi une des raisons pour lesquelles l'ARH, qui a toute puissance sur cette affaire, a donné son autorisation. Et s'il n'y avait pas eu cet accord de proximité avec des paroles données, des paroles tenues, et un équilibre entre les deux sous-secteurs de la Haute-Savoie du Nord, dans lequel il faut inclure le Chablais, ils n'auraient pas eu cette autorisation. Alors, je crois qu'aujourd'hui il faut se dire que cet hôpital a la dimension du moment, qu'ensuite, que le meilleur gagne, il y aura des compétitions, mais je pense que la compétition principale ne se fera pas entre l'hôpital CHIAB et la Polyclinique construite au Brouaz, mais qu'elle se fera sur un marché beaucoup plus vaste qui traverse la frontière, et qu'aujourd'hui, le problème posé à ces deux établissements, c'est de savoir quelle va être, dans les années qui viennent, la loi médicale de collaboration franco-suisse qui détermine beaucoup de chose en matière de clientèle, du même coup en termes de rentabilité et de survie des deux établissements. Je leur souhaite de survivre tous les deux et s'il fallait qu'ils se développent, il y a cinq hectares à Findrol, et ici vous détenez, Monsieur le Maire, avec votre conseil, des terrains voisins de celui que la clinique va occuper, qui sont aujourd'hui les terrains des serres de la Ville d'Annemasse qui peuvent parfaitement se mettre ailleurs et qui peuvent permettre, le cas échéant, les agrandissements nécessaires si la ville veut conserver cette clinique. »*

**Monsieur Vigny :** *« Je voudrais aussi m'associer, bien sûr, au satisfecit général auquel nous assistons ce soir par rapport à un magnifique projet, mais je m'interroge malgré tout sur la qualité des plateaux techniques parce que je crois que quel que soit l'environnement, aujourd'hui nous avons un déficit de plateaux techniques et j'ai noté, Monsieur le Directeur, que vous alliez passer de la notion de client à la notion de patient, je vous en félicite ou le contraire pardon... non, non, au début vous étiez avec des clients et vous avez ensuite terminé avec des patients donc cela m'a réconforté. Aujourd'hui, en fin de compte, il ne faut pas polémiquer sur ces problèmes de structures hospitalières, parce qu'elles dépendent vraiment de ces plateaux techniques, et je ne suis pas très sûr que malgré votre bonne volonté vous trouviez le personnel qui soit de qualité pour remplir ces établissements. C'est du moins ce que je souhaite. Et si vous avez autant de fuites, à mon avis, c'est la raison essentielle. »*

**Docteur Py :** *« Oui, merci, vous avez parfaitement raison. C'est l'élément clé, c'est l'inquiétude de tous les médecins : les problèmes de compétences. Nous avons des gens qui sont extrêmement compétents ; nous établissons des réseaux, nous nous formons, nous essayons d'apporter des solutions techniques ; il y a le problème de financement des appareils, mais derrière il y a l'environnement, les compétences, les réseaux, et il est vrai que ce genre de projet est le seul type de projet qui peut répondre favorablement à cette demande. Alors, maintenant, est-ce que la taille critique de cet établissement va suffire à maintenir à flots et renforcer ? C'est ma conviction claire*

*parce que lorsque l'on verra la surface, le volume d'activités de cet établissement, il sera tout de même comparable au CHU ! Et je sais qu'une des grosses difficultés des hôpitaux universitaires de Genève, c'est le recrutement : ils ont un faible bassin de recrutement, ils ont des difficultés à avoir une patientel, une activité suffisamment technique pour arriver à maintenir à très haut niveau leurs compétences et on voit même des praticiens qui cherchent maintenant à venir chez nous. Il se trouve que nous sommes dans un bassin de population où il y a tout de même une grosse activité, et nous disposerons d'un outil qui sera véritablement comparable au CHU de Grenoble -je vais peut-être déjà un peu plus loin mais déjà dans certaines spécialités, actuellement le volume d'activité est tout-à-fait comparable aux plus grands établissements de santé français, donc c'est quand même de nature à nous renforcer. Il est vrai que nous travaillons ensemble par des partenariats avec nos confrères de Genève pour maintenir ces compétences et créer des réseaux parce que l'on ne fait bien que ce que l'on fait souvent et il faut aussi savoir s'arrêter au bord de nos compétences et laisser à d'autres équipes, donc nous y travaillons mais je crois que la taille critique sera au rendez-vous. »*

**Monsieur le Maire :** « Pour conclure, Monsieur Jeanjean ? »

**Monsieur Jeanjean :** « Je vais essayer de ne pas retenir votre dernier message comme un signe d'encouragement. En tout cas, nous sommes bien évidemment convaincus de la démarche. Tout sera nécessairement mieux que les conditions dans lesquelles nous accueillons les patients. Aujourd'hui, sur les deux structures, nous accueillons 150 stagiaires au niveau des professions médicales chaque année et je pense que l'on va concourir à la fidélisation du personnel ; probablement que nous n'aurons pas que du personnel salarié : nous continuerons à avoir recours à des structures intérimaires, par contre, dans notre devoir citoyen, dans la déclinaison de notre métier, je crois que l'on a un rôle dans la formation, dans la transmission des savoirs et dans l'accession à tous ces personnels qualifiés à des plateaux techniques qu'ils n'auront pas nécessairement en proximité. Je crois que quelqu'un qui se forme pour devenir infirmière, si elle habite Annemasse c'est peut-être bien qu'elle puisse aller soit sur le CHIAB, soit sur la Clinique plutôt qu'elle parte à Lyon ou à Grenoble. »

**Monsieur le Maire :** « Merci. Je crois que tout le monde est unanime, malgré quelques petites remarques, pour dire que c'est un moment très fort que cette agglomération vit avec ce projet. Il faut avoir une vision globale qui est la suivante : avec le CHIAB à Findrol, avec cet hôpital privé au Brouaz, c'est quasiment 700 lits au total et des plate-formes médicales performantes. C'est véritablement un équipement médical de référence pour toute la Haute-Savoie du Nord, qui déborde sur l'espace franco-valdo-genevois. Je crois qu'il y a là, en termes d'aménagement du territoire, au service de la population, un pas très important qui est fait et je me réjoui que cela se fasse en même temps et qu'il y ait une véritable complémentarité. Restera après à voir ce qui se passe avec Genève et les autres hôpitaux. Le projet franco-valdo-genevois a une fiche santé et un projet santé dans lequel rien n'est arrêté pour l'instant mais où il y a au moins un principe : celui d'une collaboration effective au service des patients. Il y a toujours un élément qui prévaut sur toutes les difficultés public / privé, France / Suisse, etc., c'est sauver la vie et je crois qu'aujourd'hui, avec le CHIAB, l'hôpital privé, le CHU de Genève, nous avons tous les outils pour répondre au mieux aux besoins, y compris les plus graves. Pour dire que nous sommes vos partenaires, vous avez bien voulu accepter que les grands principes que vous avez définis et rappelés ici et les engagements concernant la maison médicale soit arrêtés dans un texte arrêté en commun dans le mois qui vient. C'est donc un véritable partenariat que nous voulons créer et qui nous engage les uns les autres. Et enfin, il faut donner des dates -vous les avez abordées : si tout va bien, l'ouverture de ce bâtiment pourra se faire dans le premier semestre 2011. C'est bien cela ? »

**Monsieur Jeanjean** : « *Voire d'ici la fin de l'année 2010.* »

**Monsieur le Maire** : « *Oui, il est encore plus optimiste que moi Monsieur Jeanjean ! Voilà, je crois que c'est une perspective quasi immédiate. Merci beaucoup pour votre participation messieurs. Nous allons passer au vote, mais il ne devrait pas y avoir de grosse surprise.*

*Monsieur Vigny doit nous quitter. Votre départ, j'ai bien compris, Monsieur Vigny, est uniquement à titre personnel et il n'y a aucun geste politique dans ce départ. Non, non, mais on ne sait jamais ce qui peut se passer ! Vous êtes bien volontiers excusé ! »*

Par arrêté en date du 13 juin 2007, Monsieur le Préfet a déclaré d'utilité publique le projet d'implantation d'une clinique et d'une maison médicale à Annemasse sur le site du Brouaz et dont l'assiette foncière comprend des terrains appartenant à des particuliers et au patrimoine privé de la Ville d'Annemasse.

La Ville d'Annemasse est en effet propriétaire des terrains cadastrés section A sous les n° 2927, 4369, 4400, 4402, 4403, 4404, 4405, 4406, et 4370, situés au lieu-dit « Le Brouaz », compris dans le périmètre de déclaration d'utilité publique et d'une superficie de 20 803 m<sup>2</sup>.

Les terrains précités, classés en zone UXs au plan local d'urbanisme approuvé le 24 janvier 2008 étant nécessaires au projet, les conditions d'acquisition ont fait l'objet de négociations avec la SA Polyclinique de Savoie, filiale de la Générale de Santé.

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, la ville a sollicité France Domaine pour l'estimation de la valeur vénale des terrains. France Domaine a rendu son avis le 26 décembre 2007. Ainsi, la Commune va procéder à la vente de ses terrains à la SA Polyclinique de Savoie en référence à la valeur vénale fixée préalablement par France Domaine. La T.V.A. sur le prix de vente sera acquittée par l'acquéreur en sa qualité de redevable légal.

C'est sur ces bases du parcellaire précité et de l'avis de France Domaine qu'un accord a été trouvé entre la Ville d'Annemasse et la SA Polyclinique de Savoie, étant précisé que la cession pourra se faire au bénéfice de toute autre société filiale du groupe Générale de Santé qu'elle entendrait se substituer.

La vente interviendra par ailleurs selon les conditions du cahier des charges annexé à l'arrêté de DUP et annexé à la présente. Ce cahier des charges de cession de terrains fixe l'objet de la cession, les délais d'exécution et éventuellement leur prolongation, la résolution de la vente en cas d'inobservation des délais, les conditions de vente, location ou partage des terrains cédés et enfin l'obligation de maintenir l'affectation prévue après la réalisation des travaux.

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE la vente au profit de la SA Polyclinique de Savoie, ou toute autre société filiale du groupe Générale de Santé qu'elle entendrait se substituer, des parcelles communales cadastrées section A sous les n° 2927, 4369, 4402, 4403, 4404, 4405, 4406, et une partie des parcelles

communales cadastrées section A sous les n° 4370 et 4400, parcelles situés au lieu-dit « Le Brouaz », d'une emprise d'environ 19 713 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 300 000 euros HT, dans le cadre du projet d'implantation d'une clinique et d'une maison médicale.

PRECISE que la vente est consentie selon les conditions fixées dans le cahier des charges de cession de terrains annexé à l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie déclarant d'utilité publique les travaux et acquisitions nécessaires à la réalisation de l'opération susmentionnée et annexée à la présente.

INDIQUE que les frais de géomètre pour le découpage des parcelles cadastrées section A sous les n° 4400 et 4370 seront à la charge de la SA Polyclinique de Savoie, ou toute autre société filiale du groupe Générale de Santé qu'elle entendrait se substituer, ainsi que les frais de notaire et tous les frais afférents à cette cession.

PRECISE que la vente fera l'objet d'un compromis de vente réitératif entre la SA Polyclinique de Savoie, ou toute autre société filiale du groupe Générale de Santé qu'elle entendrait se substituer, et la ville d'Annemasse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente.

AUTORISE la SA Polyclinique de Savoie, ou toute autre société filiale du groupe Générale de Santé qu'elle entendrait se substituer, à déposer une demande de permis de démolir et de permis de construire sur les parcelles objet de la présente délibération et d'autoriser cette société à effectuer sur les terrains les sondages et fouilles permettant de vérifier la nature du sol et ce à ses frais.

La recette en résultant sera inscrite au budget supplémentaire 2008.

*Monsieur le Maire : « Je vous remercie. Nous allons pouvoir revenir au cours normal de l'ordre du jour, tout en sachant qu'il y a encore un point important. »*

**1 | Désignation de représentants de la Ville dans diverses commissions et organismes extérieurs (correspondant défense, Commission Locale d'Insertion et Commission Communale des Impôts Directs)**

En complément des désignations arrêtées lors des dernières séances du Conseil Municipal, il convient de désigner :

**- Un correspondant défense**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est rappelé qu'en 2001, le Ministère de la défense a mis en place un réseau de correspondants défense ayant pour vocation la sensibilisation des citoyens aux thématiques de défense. Chaque Conseil Municipal doit désigner, en son sein, un correspondant défense incarnant un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région.

**Monsieur le Maire :** « *Bien évidemment, le meilleur défenseur de la Ville d'Annemasse, c'est André Becquet !* »

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur André BECQUET, Premier Adjoint.

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DESIGNE Monsieur André BECQUET, correspondant défense.

**- Un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de la Commission Locale d'Insertion**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est rappelé que la Commission Locale d'Insertion est l'instance qui examine les dossiers de demandes de RMI et qui valide les contrats d'insertion.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de cette instance.

Proposition :

- Madame POUILLIEN-GUERINOT, déléguée titulaire,
- Monsieur JOURDAIN, délégué suppléant.

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DESIGNE :

- Madame POUILLIEN-GUERINOT, déléguée titulaire,
- et Monsieur JOURDAIN, délégué suppléant.

**- les membres de la Commission Communale des Impôts Directs :**

**Rapporteur : Monsieur Becquet**

Dans les deux mois suivant le renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

**Monsieur Becquet :** « *Il faut proposer au Directeur des Services Fiscaux une liste de commissaires susceptibles d'y participer. Ces commissaires doivent être des personnes familières avec les circonstances locales et qui possèdent des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux*

*de la commission. Cette commission est, si vous voulez, le garant communal de l'équité en matière de fiscalité locale puisqu'elle donne son avis sur chaque modification, dont celle qui peut intervenir sur les valeurs locatives qui sont -je vous le rappelle- l'élément constitutif essentiel des bases d'imposition des différentes taxes locales. »*

Il est rappelé que la Commission Communale des Impôts Directs est composée du Maire (ou de son représentant de droit, le Premier Adjoint), ainsi que de 8 commissaires -dont un commissaire domicilié hors de la commune.

Il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) parmi lesquels 8 titulaires et 8 suppléants seront nommés par le Directeur des Services Fiscaux de la Haute-Savoie.

Vu l'Article 1650 du Code Général des Impôts,

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE d'arrêter la liste de candidatures ci-annexée en vue de la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

DESIGNE Monsieur le Maire (ou son représentant de droit, le Premier Adjoint) pour siéger la Commission Communale des Impôts Directs.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **2 | Recrutement d'un technicien supérieur contractuel Système d'Information Géographique (SIG) à l'Atelier d'Urbanisme – approbation du contrat de travail**

#### **Rapporteur : Madame Cuny**

Il est rappelé que l'atelier d'urbanisme est rattaché aux services techniques et travaille en particulier avec le service urbanisme-foncier-patrimoine qui gère l'application du droit des sols. Il remplit les deux missions principales suivantes : être un lieu d'informations à disposition du public ainsi que des élus, des services et des partenaires de la Ville d'Annemasse, et participer aux projets structurants de la ville et de l'agglomération.

Les principaux dossiers gérés par l'atelier d'urbanisme concernent :

- la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et son suivi (modification, mise à jour annuelle des indices de l'état initial de l'environnement, etc.) ;
- la mise en place et le suivi d'études d'urbanisme (zone à 5 ans du Brouaz, aménagement des trois places, création d'une cité pavillonnaire, création d'une maison sociale, etc.) ;
- les projets intercommunaux : SCOT, PDU, PLH et projet d'agglomération ;
- les études de faisabilité urbaine et études préalables diverses.

Afin de répondre aux missions de son atelier d'urbanisme, la Ville d'ANNEMASSE a lancé un appel à candidatures, par voie statutaire, auprès :

- du Centre de Gestion de la Haute-Savoie,
- des revues spécialisées (La Gazette, Le Moniteur, La Lettre du Cadre Territorial),
- de la Fédération Départementale de l'Aide par le Travail aux Handicapés,
- et du personnel de la Ville d'ANNEMASSE.

Onze personnes (statutaires et non statutaires) ont répondu à cette offre d'emploi, dont cinq ont été convoquées pour un recrutement le 28 mars 2008.

La personne remplissant les conditions statutaires ne correspondait pas au profil de poste établi par la Ville d'ANNEMASSE. En conséquence, le jury a retenu la candidature d'une personne non statutaire mais présentant les compétences nécessaires pour ce profil.

En application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Considérant la nécessité pour la Ville d'ANNEMASSE d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux,

Considérant que la Ville d'ANNEMASSE est dans l'impossibilité de pourvoir l'emploi de technicien supérieur SIG par la nomination d'un agent titulaire ou stagiaire,

Considérant l'intérêt présenté par la candidature de Monsieur PERRI Alexis,

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Cuny,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail afférent à ce recrutement pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, éventuellement reconductible par période d'une année, dans la limite de trois ans renouvelable une fois.

### **URBANISME ET TRAVAUX**

#### **3 | Installation classée sur Ville-la-Grand (Société PARKER) – avis de la commune**

##### **Rapporteur : Monsieur Minchella**

Par courrier reçu le 06 mai 2008, Monsieur le Sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois a adressé à la Ville d'Annemasse un arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande de la Société PARKER HANNIFIN FRANCE SAS à Ville-La-Grand (74100) d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) dans le cadre de la régularisation administrative d'installations soumises à autorisation.

La Société PARKER HANNIFIN FRANCE SAS, implantée 17 rue des Buchillons sur la Commune de Ville-La-Grand depuis 1971, est spécialisée dans le développement, la fabrication et l'assemblage de raccords hydrauliques et pneumatiques. Cette société, dont l'activité principale est le travail mécanique des métaux, emploie environ 200 personnes.

Compte tenu de l'évolution de ses activités, des installations et équipements depuis 1980 d'une part, et des dispositions du Code de l'Environnement et plus particulièrement ses articles L-511 à L-517 relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement d'autre part, la Société doit mettre à jour la situation administrative de l'établissement.

Comme pour toute enquête publique, un certain nombre de modalités et notamment d'information du public et de consultation des documents doit être fait.

Un commissaire-enquêteur a été nommé pour la durée de l'enquête qui se déroulera sur la Commune de Ville-La-Grand pendant 36 jours du lundi 26 mai 2008 au lundi 30 juin 2008 inclus.

Le dossier technique soumis à l'enquête publique présente le site, la description de l'établissement et des activités, ainsi que le régime juridique de classement des installations. Une part importante du dossier porte sur l'étude d'impact destinée à fournir les éléments d'appréciation des impacts sur l'environnement, pérennes ou temporaires, inhérents au fonctionnement normal de l'établissement. L'étude des dangers et l'organisation générale en matière de sécurité est également très détaillée afin d'informer le public sur les dangers que peuvent représenter les installations, sur les risques encourus et sur les mesures prises pour réduire la probabilité et les effets des accidents.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Au vu du dossier, la Société PARKER HANNIFIN FRANCE SAS semble offrir les garanties techniques en vue d'assurer une bonne conduite de l'exploitation des installations, notamment en matière environnementale pour l'aptitude à maîtriser les nuisances potentielles :

- qualité de l'eau, notamment par :
  - le traitement des eaux industrielles, traitées comme déchets dangereux par des prestataires agréés, non rejetées au réseau eaux usées,
  - le traitement des eaux de lavage actuellement dirigées vers le réseau eaux usées mais dont l'amélioration de leur gestion est en cours, par la mise en place d'une citerne de récupération par décantation et réutilisation de l'eau, etc.
  
- qualité de l'air, notamment par :
  - vérification de la conformité des rejets de la cheminée d'évacuation des gaz de combustion des trois chaudières du site. La principale mesure pour la protection de la qualité de l'atmosphère est le maintien d'un très haut rendement de combustion, et l'utilisation du gaz.
  - systèmes de filtration sur les machines,
  - systèmes d'aspiration, etc.
  
- impact sonore, notamment par :
  - isolation acoustique des locaux techniques, de production et des équipements,
  
- gestion des déchets, notamment par :
  - déchets d'emballages réutilisés partiellement en interne,
  - tri et valorisation des déchets industriels banals,
  - déchets dangereux dirigés vers des filières de traitement, etc.

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Minchella,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PREND CONNAISSANCE de l'ensemble des éléments de la demande d'autorisation d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement déposée par la Société PARKER HANNIFIN FRANCE SAS pour la régularisation administrative de ses installations soumises à autorisation ;

EMET UN AVIS FAVORABLE pour l'exploitation par la Société PARKER HANNIFIN FRANCE SA d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

*Monsieur Boucher : « Je vais pallier l'absence de Bernard Pacthod ; je voudrais dire à tout le conseil qu'il a une excellente excuse puisqu'il est à nouveau grand-père depuis hier soir d'un petit Mathieu. Nous lui pardonnons donc son absence et je vais essayer de m'en sortir avec ses dossiers. »*

**4 | Autorisation de démolir un bâtiment communal sis 20, rue Alfred Bastin**

**Rapporteur : Monsieur Boucher**

La Ville d'Annemasse est propriétaire d'une parcelle située au 20 de la rue Alfred Bastin, cadastrée section A sous le n°1827, sur laquelle est édifiée une maison d'habitation.

Cette maison doit être démolie afin de permettre, dans un premier temps, l'accueil du marché dans le cadre de la construction du parking souterrain Place de la Libération. Dans un second temps, l'espace libéré entrera dans l'aménagement des Trois Places par la reprise des espaces publics.

Vu les articles L 430-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatif aux permis de démolir,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de démolir la propriété communale sise 20 de la rue Alfred Bastin à Annemasse, cadastrée section A sous le n° 1827.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de permis de démolir correspondante.

*Monsieur Boucher : « Je voudrais rassurer nos amis de la culture puisque cette maison est utilisée par des artistes en résidence et je vous assure que nous allons trouver une solution afin que Château-Rouge puisse continuer à loger -par convention- des artistes en résidence sur notre ville. »*

## 5 | Acquisition d'une emprise de terrain de voirie sis route des Vallées

### Rapporteur : Monsieur Boucher

Le propriétaire des parcelles cadastrées section B sous les n° 3009 et 3042, d'une contenance totale de 20 m<sup>2</sup> situées dans l'emprise de la route des Vallées à Annemasse, a demandé la régularisation foncière de ces biens consistant en la cession des parcelles précitées au profit de la commune d'Annemasse.

Compte tenu de la situation existante et de la faible emprise de terrain, la cession se fera à titre gratuit et ne requiert donc pas la consultation des services de France Domaine.

### Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE la cession à titre gratuit, au profit de la Commune d'Annemasse, des parcelles cadastrées section B sous les n° 3009 et 3042 d'une contenance totale de 20 m<sup>2</sup>.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la cession de terrain.

PRECISE que les frais notariés seront à la charge de la Commune d'Annemasse et seront imputés au Budget 2008, compte 2112.822.

## 7 | Z.A.C. Chablais-Gare – cession des terrains communaux

### Rapporteur : Monsieur le Maire

*Monsieur le Maire : « Nous arrivons au deuxième point important : nous avons vendu des terrains pour la clinique, nous procédons maintenant à la vente des terrains pour la ZAC Chablais-Gare. Je propose, puisque ce conseil n'a pas encore eu d'informations complètes sur cette ZAC, de faire une présentation de manière rapide afin que vous sachiez où nous en sommes et ce qui a déjà été voté.*

*Chablais-Gare, c'est une zone d'environ deux hectares dont l'objectif essentiel est de conforter son aménagement et de conforter le centre-ville. C'est finalement un morceau de ville non achevé. Il y a eu beaucoup de tentatives par le passé et Robert Borrel en parlerait bien mieux que moi pour essayer de trouver une solution : en 1989, par exemple, par la constitution d'une association foncière urbaine, une tentative de remembrement des parcelles qui n'a pas abouti. La révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en 1995 a été l'occasion d'un travail important qui a abouti à un plan masse qui prenait en compte les potentialités du quartier, mais cela n'a pas non plus pu aboutir. C'est finalement le 25 novembre 2004 que le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une procédure de ZAC pour cet îlot. Le 24 janvier 2008, après avoir constaté que la passation d'une concession d'aménagement était infructueuse, le Conseil Municipal a indiqué que compte tenu de l'importance de l'opération, la Ville, désormais, se situait dans le cadre d'une ZAC*

en régie. Le 28 février 2008, le Conseil a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC. Voilà où nous en sommes au niveau du calendrier.

### **Enjeux et objectifs de l'opération :**

Il y a un enjeu majeur qui est celui de renforcer le centre-ville en assurant une continuité entre l'hyper-centre actuel et le pôle gare -qui comme vous le savez doit se développer dans le cadre de l'arrivée du CEVA. Nous ne pouvons laisser cet espace dans l'état dans lequel il se trouve actuellement, au risque de couper le centre-ville en deux, d'autant que le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) a réaffirmé le rôle d'Annemasse comme ville centre et cet ensemble comme coeur de l'agglomération. Il faut, à partir de là, se donner comme objectif de requalifier le quartier qui est une friche urbaine pour l'essentiel, pour renforcer le poids économique du centre-ville, et de créer un quartier de ville où il y a une mixité de fonction : habitat, commerces, loisirs, et dans l'habitat la mixité sociale. Ce sont les objectifs qui ont été affirmés dès le départ.

### **Présentation de l'opération :**

Il faut savoir que la Ville a acquis au fil des années un nombre de propriétés important et sur l'ensemble du territoire, la Ville a 30% du foncier. Les propriétaires privés en ont donc 70%. Le foncier appartient à de nombreux propriétaires, qui se trouvent dans une situation difficile car ils n'ont jamais pu construire (ce sont des parcelles si petites ou situées de telle manière qu'elles n'étaient pas elles-mêmes constructibles).

Le premier travail de maîtrise foncière a été entrepris par la Société ADIM, devenue petit à petit titulaire de la quasi totalité des promesses de vente. Ces promesses seront transmises, dans le cas où nous vendons nos terrains ce soir, à une nouvelle société de sorte à ce que celle-ci puisse réaliser l'opération -puisque vous savez que la Société ADIM s'est retirée de cette opération.

L'aménagement de cette ZAC doit se réaliser en une seule fois et un seul parking souterrain sera mis en place et réalisé sur trois niveaux, en sachant que ce parking aura un double rôle : répondre aux besoins même du fonctionnement du quartier (pour les habitants et les commerces) et créer un nouveau parking souterrain public complémentaire à ceux que nous sommes en train de construire.

Le parti urbanistique, c'est de créer un morceau de ville à part entière puisqu'il n'y a quasiment rien. Le choix a été de dire qu'il fallait que ce soit un coeur de ville multifonctionnel, entièrement piétonnier, sans voitures en surface. Il s'agit de quatre îlots et d'un réseau de ruelles. Il y a le refus aussi, et c'est le choix de l'architecte Marc Rolinet, de l'alignement de la « ville Hausmanienne », c'est-à-dire le refus d'avoir des bâtiments qui se croisent à angles droits et trop massifs, au profit d'une distribution des bâtiments qui doit chercher à créer un quartier de référence, un quartier que l'on reconnaît et qui a sa propre identité. Une attention particulière est d'ailleurs apportée à l'architecture pour travailler les effets de verticalité. C'est en ce sens -nous le verrons tout à l'heure dans les images qui seront projetées- qu'il y a des signaux architecturaux (la flèche telle qu'elle est présentée est un vrai signal architectural), et que les étages les plus hauts sont en recul et ne se voient pas de la rue -l'effet de masse est de ce fait moins important.

La programmation que nous avons retenue est validée. C'est donc ce programme-là qui va se réaliser.

Il s'agit de 28.000 m<sup>2</sup> de **logements**, en sachant que la mixité de logements est recherchée et que nous avons fixé le cadre de 30% de logements sociaux. Il devrait y avoir 170 logements PLUS, le reste se partageant entre locatif et accession à la propriété.

*Avec cette partie logement de 28.000 m<sup>2</sup> de SHON, c'est aussi la réalisation de 9.500 m<sup>2</sup> de surface de vente. C'est donc un grand **quartier commercial** (aussi grand -et même plus grand en surface- que le Centre Courrier à Annecy). C'est dire que l'on crée un lieu de vie d'activité commerciale important. Il suffit de voir l'intérêt que portent les commerçants annemassiens organisés dans l'Association « J'Aime Annemasse » ; ils en attendent beaucoup, comme une relance du dynamisme commercial et du dynamisme du centre-ville.*

*Ce commerce, vous le savez, est une chose sur laquelle nous avons beaucoup insisté ; c'est la Société VIRGIL qui gère cela et cette dernière s'engage à rester propriétaire des locaux commerciaux ; elle a donc tout intérêt à ce que ces locaux soient continuellement occupés, ce qui nous garantit de ne pas avoir des enceintes qui resteraient vides. Il y a des accords signés avec de grandes marques. Nous les avons annoncés ici le 28 février ; nous pouvons citer Monoprix qui se déplacera, ainsi que H&M, ZARA, C&A, Intersport, Nature et Découvertes, etc., les commerçants locaux ayant bien évidemment également leur place.*

*Surfaces auxquelles s'ajoute une programmation d'environ 7.000 m<sup>2</sup> consacrés à des **activités de bureaux et de professions libérales** et à une résidence hôtelière, et enfin, un élément sur lequel nous avons toujours beaucoup insisté et les porteurs du projet aujourd'hui sont convaincus du rôle essentiel que cela représente pour la vie de ce quartier, un projet de cinéma de cinq à six salles.*

*Les **espaces publics** de surface représenteront environ 7.245 m<sup>2</sup> ; ils comprennent le réseau des petites rues, un jardin balcon au-dessus des cinémas (c'est-à-dire un espace vert accessible à la population), deux esplanades (principale esplanade commerciale et la placette qui est à l'entrée des cinémas).*

*Nous avons voulu aussi, et cela a été repris par l'équipe du projet, s'inscrire dans une **démarche de développement durable** avec, par exemple, la création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales, la rétention des eaux de toitures sur plus de 13.000 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées, la création d'une unité centrale de production de chaud et de froid avec une connexion géothermique sur la nappe phréatique (nous retrouvons là des éléments dont nous avons parlé à propos de la clinique il y a un instant) ; et puis, bien sûr, le stationnement intégral des voitures dans le parking souterrain. Autre élément qui a été recherché : un travail sur la qualité des façades et la recherche d'une efficacité énergétique importante -c'est un travail sur lequel Marc Rolinet prend des engagements extrêmement fermes.*

*Alors, cette opération s'inscrit parfaitement dans les orientations d'urbanisme, d'une part avec les axes du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), et d'autre part avec notre Plan Local d'Urbanisme puisqu'il y a une orientation d'aménagement spécifique, des règlements et un plan de zonage qui sont parfaitement respectés par le projet.*

*A partir du moment où nous aurons, et j'y reviens dans un instant, débattu, discuté et voté -je l'espère- la délibération que je vous propose sur la vente des terrains communaux, le calendrier serait le suivant :*

- le dépôt des demandes de permis de construire devrait se faire fin juin -avant le 14 juillet 2008,*
- les promesses de vente vont se traduire en vente dans les mois qui suivent,*
- le début des travaux est prévu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009,*
- la livraison -si tout va bien- devrait intervenir début 2012 / mi 2012.*

*Voilà encore une fois un projet qui n'a pas été facile et sur lequel nous avons beaucoup travaillé ; Robert Borrel a beaucoup travaillé dessus avec l'équipe précédente et je peux vous dire aussi que*

*depuis que j'ai été élu, nous sommes quelques uns à y avoir passé beaucoup de temps de discussions et de négociations pour arriver au projet de délibération suivant :*

Par délibération en date du 13 avril 2006, la Ville d'Annemasse a approuvé le dossier de création de la Z.A.C. Chablais-Gare couvrant presque deux hectares dans la majeure partie de l'îlot situé entre l'avenue de la Gare, la rue du Chablais et les rues du Môle et des Alpes.

Le 28 février 2008, le Conseil Municipal modifiait le dossier de création en précisant que la Z.A.C. Chablais-Gare serait une Z.A.C. en régie, c'est-à-dire que la Ville d'Annemasse en serait l'aménageur en assurant tous les équipements publics. Lors de cette même séance, le Conseil approuvait le dossier de réalisation.

Monsieur le Maire indique que le foncier privé représente 70% de la totalité du foncier et que celui-ci est détenu par la Société ADIM. Les 30% restants appartiennent, quant à eux, à la Ville d'Annemasse.

Monsieur le Maire rappelle que les propriétés communales incluses dans le périmètre de la Z.A.C. ont été acquises au fil des dernières décennies les plus récentes ayant eu lieu le 19 septembre 2006. La Ville d'Annemasse possède les parcelles cadastrées section A n<sup>os</sup> 279, 278, 3485, 3484, 76, 3831, 2000, 1635, 3833, 1624 représentant une superficie de 5 782 m<sup>2</sup> (cf plan ci-joint). En outre, la Ville est propriétaire du lot n<sup>o</sup> 4 de la copropriété cadastrée section A n<sup>o</sup> 3832 d'une contenance de 244 m<sup>2</sup> ainsi que du 2/14<sup>ème</sup> indivis de la parcelle cadastrée section A n<sup>o</sup> 1639 d'une contenance de 138 m<sup>2</sup>.

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville a sollicité France Domaine pour l'estimation de la valeur vénale de tous les biens précités. France Domaine a émis plusieurs avis, le 29 mai 2007 pour la majorité des biens et deux avis antérieurs pour les autres biens. Il est indiqué que la ville a sollicité un nouvel avis sur ces derniers biens.

Par ailleurs, il est précisé que la parcelle cadastrée section A n<sup>o</sup> 2322 d'une contenance de 237 m<sup>2</sup>, appartenant au Conseil Général de la Haute-Savoie et Annemasse Les Voirons Agglomération, est en cours d'acquisition. La Ville s'engage également à rétrocéder ce bien au prix d'acquisition.

Monsieur le Maire rappelle l'accord global qui a été trouvé dans le cadre des constructions de la Z.A.C. Chablais-Gare pour ce qui concerne le foncier de la Ville. Celle-ci cédera à la société SCI CHABLAIS PARC en charge des constructions d'immeubles, la totalité des biens précités pour une valeur estimée par France Domaine à 4.339.000 euros y compris le bien en cours d'acquisition. La cession des terrains de la Ville fera l'objet d'un cahier de cession approuvé par le Maire conformément à l'article L 311-6 du code de l'urbanisme et qui sera annexé à l'acte de transfert de propriété.

Monsieur le Maire indique que la société SCI CHABLAIS PARC est constituée à part égale de la Société FINANCIERE RIVE GAUCHE et de la Société VIRGIL. C'est aussi cette SCI qui sera également bénéficiaire du transfert des promesses de vente signées pour les propriétés privées.

La Ville à son tour s'engage à acquérir pour une valeur de 800.000 euros, les volumes constituant l'assiette des équipements publics dont la ville sera maître d'ouvrage et correspondant à une superficie de près de 7 250 m<sup>2</sup> (voiries, placettes, jardin balcon).

Il est indiqué que pour les parcelles cadastrées section A sous le n°s 278, 279 et 76 constituant des parkings publics, la ville procédera, pour les aliéner, à leur désaffectation et leur déclassement.

Compte tenu de l'importance de l'opération, il est souligné que la vente des biens communaux est assortie de plusieurs conditions suspensives dont les principales sont :

- \* l'immatriculation de la SCI Chablais Parc dans le mois qui suit ce conseil municipal du 22 mai 2008 ;
- \* que la SCI Chablais Parc soit immédiatement substituée à Monsieur SILVA dans la détention des promesses de vente d'ADIM, soit le 30 juin 2008 au plus tard ;
- \* que la SCI Chablais Parc obtienne les autorisations d'urbanisme couvrant la totalité du programme de la ZAC, le tout ayant acquis un caractère définitif ;
- \* l'engagement effectif des travaux dans les 4 à 6 mois suivant la date à laquelle les autorisations d'urbanisme ont leur caractère définitif, complété d'un planning de travaux fourni à la ville ;
- \* l'obtention des garanties financières d'achèvement de l'ensemble des travaux faisant l'objet des permis de construire sollicités par le maître d'ouvrage et l'engagement de la société SCI Chablais Parc à fournir une garantie extrinsèque aux acquéreurs des biens.
- \* la transmission du contrat de Monsieur ROLINET, maître d'oeuvre de l'opération, au profit de la SCI CHABLAIS PARC.

*Voilà toutes les conditions que nous rappelons dans ce cadre, et je peux vous assurer que celles qui doivent être remplies dans l'immédiat le seront.*

*Le programme est voté -ce qui n'empêche pas de donner des réflexions globales sur le projet. Ce sur quoi nous votons aujourd'hui c'est la vente des terrains communaux dans les conditions que je viens d'énumérer. »*

***Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers souhaitant s'exprimer.***

***Monsieur Benoist :*** « *Je prends un peu la parole par défaut avant que tous les autres conseillers municipaux ne quittent la salle ! Parce que j'ai l'impression que les rangs sont de plus en plus vides... »*

***Monsieur le Maire :*** « *Vous remarquez que ce n'est pas dans la majorité ! »*

***Monsieur Benoist :*** « *Ah, mais, quand même, la majorité y met du sien et je crois que vous avez fait encore des efforts ce soir.*

*Je ne vais pas vous décevoir, je pense que vous connaissez mon opposition au projet. Donc ce soir vous nous avez dit que les carottes étaient totalement cuites, que maintenant, de toute façon, tout était ficelé, qu'il n'y avait plus que cela à voter et qu'après cela le projet allait se poursuivre.*

*Alors, je vais peut-être : un, vous poser une question qui est financière, et deux, vous faire ensuite mes petites observations.*

*Alors, la question financière : vous avez évoqué, ou plutôt il est indiqué que la ville sera le maître d'ouvrage ; c'est cela la grande différence avec le précédent projet ? La ville sera maître d'ouvrage des équipements publics ? »*

***Monsieur le Maire :*** « *Des équipements publics, oui. »*

**Monsieur Benoist :** « Est-ce que vous pouvez nous donner un aperçu du coût estimatif de ces équipements publics ? »

**Monsieur le Maire :** « Alors, écoutez, nos coûts d'objectif sur les équipements publics, c'est une opération blanche par rapport à la vente des terrains, c'est-à-dire que nous souhaitons nous tenir dans l'enveloppe des 4 millions que nous vendons, de manière à ce que, comme l'avait dit le Maire précédent, nous arrivions au total à une opération blanche pour la Ville et à quelque chose de tout à fait réussi. Il peut y avoir quelques marges mais c'est le principe qui est retenu. »

**Monsieur Benoist :** « Bien, je vous remercie de cette précision. Je crois qu'en effet, cela avait déjà été évoqué, mais c'est ce que vous appelez ici l'équilibre.

Mes observations sont extrêmement simples et vous les connaissez ; je vais reprendre un peu vos mots : vous nous avez dit que cela allait achever la ville et j'ai peur qu'après cela, effectivement, il n'y ait plus que les soins palliatifs ! »

**Monsieur le Maire :** « On terminera tous à la clinique ! »

**Monsieur Benoist :** « Tout-à-fait ! Je dois dire que je crains et je voudrais vous faire observer à tous, à tous les collègues qui sont ici autour de cette table ce soir, que la densité de la ville va être extrême dans ce quartier ! Parce que 600 logements... »

**Monsieur le Maire :** « 450. »

**Monsieur Benoist :** « Bon, cela va représenter 1000 personnes, donc 500 personnes à l'hectare, vous êtes d'accord aussi ? Cela fait 50.000 personnes au km<sup>2</sup> ! »

**Monsieur le Maire :** « Sauf qu'il n'y a pas 1 km<sup>2</sup> ! »

**Monsieur Benoist :** « Oui, mais bon, la ville c'est 5 km<sup>2</sup> ! Ici, simplement, nous sortons de l'échelle d'urbanisation de notre cité et nous entrons dans une autre échelle ! Il faut en être bien conscient ! C'est cela qui me paraît extrêmement délicat et problématique parce que c'est un projet qui globalement ne sera pas adapté à l'échelle de notre ville. Je crois que sur ce point-là, nous avons une profonde divergence et je ne pense pas que vous puissiez me convaincre et je vois que je ne vais pas non plus réussir à vous convaincre, mais j'espère que vous commencez à susciter des petits regrets parce que je pense que malheureusement, la société qui va réaliser -je trouve ça très amusant qu'elle s'appelle Chablais Parc... je crois qu'il fallait mieux l'appeler « Chablais Béton » parce que Parc... J'ai oublié de vous poser une question technique sur la surface du jardin en étage... »

**Monsieur le Maire :** « Je vous l'ai dit, c'est 2.500 m<sup>2</sup>. »

**Monsieur Benoist :** « 2.500 m<sup>2</sup>, nous sommes ici dans un rapport espaces verts / béton qui est lilliputien ! Vous prenez, ce soir, la décision de poursuivre sur une voie qui est dangereuse pour le futur, pour vos enfants, pour tout le monde ; je crains que ce soit un mauvais parti urbanistique qui soit ici choisi. Il est dommage -tout à l'heure nous disions que nous ne savions pas ce que nous allions faire des serres, et j'aurai proposé, pour l'aménagement de ce quartier d'y mettre dans un premier temps des serres, on aurait pu gagner en espaces verts... »

**Monsieur le Maire :** « Et on aurait mis un tunnel par dessous ! »

**Monsieur Benoist :** « On aurait mis un tunnel par dessous, parfaitement, pour réguler les flux de la circulation ! Vous voyez, vous me rejoignez, je vous en remercie ! Après tous ces mouvements dans l'opposition, pourquoi pas des mouvements dans la majorité !

Non, bon, je veux profondément marquer mon désaccord ici avec votre projet parce que c'est un projet de surdensité et je crois qu'il est en déséquilibre avec notre ville. »

**Monsieur le Maire :** « Merci, Monsieur Benoist. Monsieur Boucher ? »

**Monsieur Boucher :** « Je ne vais pas tenter de convaincre Monsieur Benoist car je n'y arriverai pas. Je peux partager et je partage votre souci, c'est-à-dire le souci du bien-vivre de ce quartier dans le futur. Et il est vrai, c'est dense. Il est vrai aussi que nous assumons cette densité ; nous l'avons présentée, y compris dans la campagne électorale ; nous n'avons pas caché qu'économiquement, pour pouvoir réaliser ce projet, il fallait qu'il soit dense. Ce projet va apporter une satisfaction certaine (déjà aux actuels propriétaires des terrains, bien que je ne connaisse pas le prix de vente mais j'imagine que si les accords ont été faits, c'est qu'ils ont été satisfaits) à environ 450 familles qui vont trouver à se loger soit en louant un appartement à prix accessible par la Société Erilia (160 à 170 logements), soit en louant au prix de loyer intermédiaire (11 € le m<sup>2</sup>), soit en accédant à la propriété dans un espace qu'ils auront choisi et qui sera sans doute relativement cher parce qu'il sera de grande qualité. Cela veut dire que nous aurons une véritable mixité sur ce quartier ; ce n'est pas quelques « pauvres » perdus au milieu de... non, ce sera une véritable mixité avec un tiers de gens qui feront partie des plafonds HLM, environ un tiers de gens qui auront les moyens de louer relativement cher (à plus de 10 € le m<sup>2</sup>) ces logements, et puis les gens qui auront les moyens d'acheter. Nous aurons vraiment une mixité complète.

Je pense qu'il y aura une satisfaction probable des commerçants qui loueront les espaces d'activité. C'est important cela. Virgil reste propriétaire, donc ils ont tout intérêt à ce que cela fonctionne. Dans les années qui viennent, nous n'avons pas le risque de voir des portes et des commerces fermés parce que Virgil voudra rentabiliser son investissement et va continuer à rechercher des commerçants pour utiliser ses surfaces. J'ai un document de travail qui m'est arrivé aujourd'hui sur où en sont les contacts -et puisque c'est un document de travail, il est non communicable, tout comme les documents que nous avons dans nos commissions- et il y a une dynamique auprès de Virgil, y compris des commerçants locaux. Je crois que nous aurons satisfaction des Annemassiens sur les espaces publics, même s'ils ne sont pas gigantesques, sur les espaces commerciaux et sur les cinémas qui manquent cruellement sur notre ville actuellement. Et je pense que là nous aurons de grandes satisfactions pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je voudrais dire que nous avons la garantie d'investisseurs qui sont à la fois solides financièrement et très motivés, et je pense que s'ils sont motivés, c'est que financièrement, ils sont sensibles aux gains qu'ils peuvent faire.

Nous avons aussi la garantie -qui n'est pas absolue Monsieur Benoist- d'un très grand architecte. Si ce projet n'avait pas cette dimension de qualité urbanistique signée par un très grand architecte, je crois qu'effectivement, nous pourrions exprimer un éventuel souci sur la vie de ce quartier dans le futur. Il est excellent, et pas seulement dans la communication quand il vous met en difficulté face au public, comme cela s'est produit certaines fois à Martin Luther King, mais excellent en tant qu'architecte. La preuve en est, c'est qu'il a reçu, il y a un mois environ, sur un immeuble à Lisbonne, le prix du meilleur projet au Portugal. Je crois que là nous avons un architecte d'une grande pointure et nous aurons un quartier qui sera d'une grande qualité et signé urbanistiquement. Il est conscient que c'est un enjeu pour lui et il met la vie de ce quartier dans la finalité de son oeuvre.

Je voudrais terminer en disant que nous avons aussi la garantie par le travail juridique qui a été mené par Monsieur Poussier et Monsieur Fontaine ; le travail mené par nos services a été excellent et nous avons éliminé tous les risques qu'il y aurait face à nos investisseurs.

**Madame Arson :** « Par rapport à cette densité que nous assumons, je voudrais juste revenir sur un point qui est peut-être nouveau mais qu'en tout cas avec ma génération nous allons porter clairement, c'est la densification des centre-ville comme élément qui a été donné dans le projet de l'agglomération franco-valdo-genevoise : nous parlons de 450 logements et je dis haut et fort que je préfère voir ces 450 logements en centre-ville plutôt que d'en voir une partie en villa individuelle sur les coteaux du Salève, des Voirons, etc. »

**Monsieur Minchella :** « Cela tombe bien, cela va dans la suite... j'ai une question peut-être un peu provoquante : est-ce que Chablais-Gare est un projet conforme aux principes de développement durable ? La réponse est clairement oui. Parce que la densification des villes, justement, a le souci de limiter les déplacements. Vivre en ville avec tous les services de proximité permet de vivre sur place, sans être obligés sans arrêt de prendre sa voiture. Donc, oui, le projet est conforme au développement durable et je rejoins complètement ce que vient de dire Lucile Arson sur le fait que plus nous construirons de façon rationnelle et dense dans les centre-ville, moins les gens auront besoin de bouger. Et cela rejoint la question que nous avons évoquée avec la clinique sur la taille critique des centre-ville, y compris sur l'aspect commercial ; si nous voulons que le centre-ville commerçant d'Annemasse vive, il faut qu'il ait une taille suffisante pour attirer du monde, et éviter l'évasion de la clientèle. Donc c'est un projet extrêmement important pour l'avenir d'Annemasse et il est parfaitement conforme aux principes du développement durable. Comme certains l'ont dit aussi, je n'ai pas d'envie particulière de densification à l'extrême, c'est simplement nécessaire pour que ce projet existe. Faire croire qu'il peut être moins dense, c'est à mon avis raconter des bêtises aux gens et j'ai envie de dire, pour finir, que l'on ne peut pas faire croire aux gens que le développement durable c'est la petite maison dans la prairie avec la marre aux canards. Cela n'existe pas ou que pour ceux qui ont la chance d'habiter à la campagne, mais quand on veut vivre en ville, nous avons besoin de ces constructions et de cette densité pour que cela soit possible. »

**Monsieur Borrel :** « Je n'étonnerai personne en disant que je soutiens ce projet. Je voudrais dire que les arguments de Michel Boucher, Lucile Arson et Eric Minchella résument la question. Je voudrais borner mon intervention à une constatation : aujourd'hui, cet espace est au coeur de ville et il n'est pas un coeur de ville ! Il est une friche et il nous fait honte. Si l'on se réfère à l'aspect historique de la ville d'Annemasse, j'aimerais mieux que l'on se réfère à l'aspect de certains autres quartiers que de celui-là. Car celui-ci n'a aucune valeur démonstrative sur un passé quelconque, ce n'est ni un souvenir des Annemassiens, ni un souvenir de construction architecturale, ni un agrément dont on puisse bénéficier lorsque l'on se promène, ça n'est rien. Alors, j'ai envie de dire de façon sommaire que quoi que fasse un architecte, même s'il n'avait pas un grand talent sur cet espace, cela serait mieux qu'aujourd'hui, mais nous avons de la chance -cela a été dit- d'avoir un architecte de grand talent et cela sera très bien.

Je voudrais m'exprimer en tant que Président de l'Agglomération. Heureusement que nous allons avoir cela, parce que c'est cela qui va nous aider à faire faire à cette ville non seulement sur le plan commerçant mais aussi sur le plan culturel, sur le plan de l'animation des quartiers, le virage qu'elle doit faire si elle veut être autre chose qu'une banlieue de Genève. Et moi je me bats depuis tant de temps pour rassembler les communes et pour leur permettre d'avoir en face de Genève une identité française reconnue, attractive, permettant des échanges avec les Genevois à égalité et non pas dans le sens que l'on a connu pendant des siècles et qui était celui, au fond, d'une espèce de dépendance à tous égards vis à vis du riche voisin. Je crois que c'est s'attacher à une sorte de passéisme inerte et improductif que de vouloir garder une pseudo image d'Annemasse qui au moins dans ce quartier-là n'existe pas. Et je voudrais dire encore un mot, Monsieur le Maire : je suis parti de ce siège, là-bas, au bout de la table, en me disant que c'était réglé. Et puis, cela ne l'était pas car il y a eu des avatars inattendus et je voudrais vous dire, pour les avoir si bien réglés en si peu de temps, merci et félicitations. »

**Monsieur le Maire :** « Merci. Je n'ai pas été seul ; il y a des gens autour de la table qui ont beaucoup travaillé. »

**Monsieur Benoist :** « Après cette avalanche de discours, je me dois de vous dire que vous ne réussirez toujours pas à me convaincre. J'ai été très attentif, Monsieur Boucher, à ce que vous m'avez dit, sur cet excellent architecte, ce grand architecte ; j'avais juste une petite question : est-ce que vous pensez vraiment qu'il va venir habiter dans son oeuvre ? »

**Monsieur Boucher :** « Peut-être, pourquoi pas ? »

**Monsieur Benoist :** « Eh bien, écoutez, on l'attend de pied ferme. Cela m'étonnerais qu'il le fasse ! Pour répondre, je voudrais simplement dire que vous avez d'excellents arguments, mais je les crois totalement utopiques ! Ils fonctionnent un peu dans l'utopie. Vous êtes en train de vouloir surdensifier -nous ne parlons pas de densification- je veux répondre à Monsieur Borrel, il a parfaitement raison et vous avez eu parfaitement raison et tout le monde a eu parfaitement raison de vouloir transformer cet espace et l'urbaniser, d'accord ! Aujourd'hui, ce n'est pas encore un espace urbain, mais demain, si vous y implantez cette surdensité, et bien cela sera fini pour des générations. Et je crois que vous êtes en train de commettre une erreur. Une erreur profonde. Alors, l'autre argument qui aussi est un bon argument, sauf que lorsqu'on le décline dans sa réalité, et bien il perd un peu de sa teneur, c'est de dire que nous sommes dans une agglomération, qu'il faut que l'on densifie les coeurs de ville et que c'est le développement durable qui vient ici ; sauf que, encore une fois, il y a manière et manière de densifier, il y a aussi la possibilité de densifier un tout petit peu à côté et un peu moins ici. Et nous aurons exactement le même résultat. Alors, tout le poids de la densité vient ici sur ce quartier ; je crois que c'est une erreur fondamentale et vous engagez l'avenir sur cette erreur et c'est bien dommage et cela, ce n'est pas du passéisme, c'est au contraire la vision du futur. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sage-Vallier.**

**Monsieur Sage-Vallier :** « Un simple témoignage : j'étais hier soir en commission transport de l'Agglomération et j'ai été surpris de voir des maires qui demandaient de mettre au point un transport en commun pour se rendre aux salles de cinéma Gaumont à Archamps. Je me suis permis de dire que s'ils attendent une année ou deux, les transports en commun existeront et ils viendront au cinéma à Annemasse, ce sera beaucoup plus écologique. »

**Monsieur le Maire :** « Sans aucun doute, et enfin les cinémas seront dans la ville. Je crois que nous avons, à l'évidence, une divergence importante avec Monsieur Benoist. Je pourrais facilement dire que nous avons les uns et les autres fait campagne il y a quelques temps avec les mêmes idées et que les électeurs ont tranché. Mais je n'irais pas là, je crois qu'il est important d'avoir un débat sur la qualité de la densification. Au moins nous sommes d'accord -j'ai cru le comprendre, Monsieur Benoist- sur le fait que l'habitat doit se développer dans le coeur des villes et des bourgs et que le coeur de l'agglomération a un rôle encore plus important et essentiel, ce que disait Robert Borrel tout à l'heure, pour affirmer ce qu'il est dans cette agglomération de 80.000 habitants mais aussi dans cette agglomération de 700.000 habitants comme nous l'avons vu tout à l'heure. C'est-à-dire que l'existence même d'une ville organisée, d'une ville où il y a du monde, d'une ville qui vit, d'une ville active, c'est essentiel pour l'avenir, et c'est là où nous n'avons pas la même vision de l'avenir -c'est normal, c'est le débat. Je vous trouve extrêmement pessimiste, mais c'est votre droit, sur l'avenir de la ville en général -pas forcément Annemasse- mais du concept même de ville. Je crois que tout ce que l'on dit sur le réaménagement du territoire en

*limitant les déplacements, en faisant que les gens vivent bien ensemble, c'est fondamental pour l'avenir, c'est cela qui me rend optimiste sur l'avenir, ce n'est pas une dispersion de l'habitat, ce n'est pas des kilomètres et des kilomètres pour aller travailler, c'est la vie là où l'on se trouve et au-delà de tous les discours écologiques que l'on peut tenir, il y a un principe fort, essentiel, qui part de l'aménagement du territoire et là, je crois que l'on fait un aménagement du territoire intéressant pour la ville d'Annemasse, pour l'ensemble de l'agglomération, et intéressant -et c'est là que nous sommes en complet désaccord- pour l'avenir des habitants de cette région, y compris en termes économiques et en termes d'emplois. Je suis aussi, Michel Boucher l'a dit, très rassuré par la motivation des investisseurs ; dans cette salle, nous les avons reçus et nous avons vu la volonté de celui qui voulait le plus investir ! C'était cela le débat ! Ce n'était pas « moi j'y vais, moi je n'y vais pas ou peut-être et qu'est ce que vous me donnez pour que j'y aille », c'était « je veux y aller et je veux la plus grande partie ». Lorsque les investisseurs font ce genre de pari, il est évident qu'ils ont eux aussi confiance en l'avenir, y compris pour leurs bénéficiaires, ne soyons pas naïfs, mais c'est l'assurance de la réussite de ce projet et puis je le redis : nous avons la possibilité d'avoir un vrai quartier avec une vraie signature architecturale. Un quartier qui se repérera parce qu'il aura cette signature-là. C'est l'ambition que nous avons -je peux me tromper, mais je crois que c'est nous, Monsieur Benoist, qui faisons le bon choix. L'avenir nous départagera sans doute. »*

**Madame Verdonnet :** « *En quelques secondes, cela me rappelle de vieux débats sur d'autres sujets auxquels nous avons déjà tous les deux participé et je vais dire la même chose qu'il y a quatre ans parce que je crois que l'on ne peut pas ignorer que nous avons un problème de surpeuplement de cette ville, donc il y a deux solutions aujourd'hui, Monsieur Benoist : soit, comme je l'ai entendu, laisser partir les pauvres ailleurs et cesser de les faire venir dans cette ville, soit densifier. Moi, je veux bien vous entendre sur « c'est une grossière erreur, vous allez la regretter », mais quelle est l'alternative ? Est-ce que vous en avez une, parce que là en trois secondes, vous en avez peut-être une, mais moi je ne crois pas du tout que vous puissiez aujourd'hui nous soutenir un débat permanent sur la surdensification de cette ville sans nous dire comment l'on fait avec les gens qui arrivent, sauf à mettre des « barbelés » -parce que c'est aussi une expression que nous avons utilisée pour vous contrer- autour de cette ville. »*

**Monsieur Benoist :** « *Si vous permettez... »*

**Monsieur le Maire :** « *Vous avez le droit de répondre. »*

**Monsieur Benoist :** « *Simplement, si vous pensez pouvoir guérir la densification par le surpeuplement ou le surpeuplement par la densification, je crois que là vous êtes dans la contradiction. Alors, si vous m'interrogez sur un point, comment peut-on faire ? Je vais vous répondre : on peut essayer de faire en sorte que les promoteurs gagnent un tout petit peu moins, et d'avoir un tout petit peu moins de densité, et là, nous serons tous satisfaits. Vous prenez ici aujourd'hui un pari qui est un pari qui va certainement plaire à cette société éminente qui est Virgil, mais je ne suis pas du tout sûr que par la suite nous en ayons les bénéficiaires. »*

**Monsieur le Maire :** « *Je vous rappelle -et je conclurai là-dessus- le chiffre de rentabilité présenté par le projet : il est de 6,5%. Il y a des promoteurs aujourd'hui qui, y compris dans cette ville, ont des chiffres de rentabilité bien plus importants -des rentabilités à deux chiffres. »*

**Monsieur le Maire appelle au vote.**

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Michel et de Messieurs Benoist et Mermet qui votent contre,

ACCEPTE la vente au profit de la SCI Chablais Parc, les parcelles cadastrées sections A sous les n°s 279, 278, 3485, 3484, 76, 3831, 2000, 1635, 3833, 1624, le lot n°4 de la copropriété cadastrée section A n°3832, ainsi que le 2/14ème indivis de la parcelle cadastrée section A n°1639 pour un montant de 4 059 000 euros HT en vue de réaliser une partie du programme de construction de la ZAC Chablais Gare ;

APPROUVE le principe de la rétrocession de la parcelle cadastrée section A n° 2322 dès que celle-ci sera en possession de la ville pour un montant de 280 000 euros ;

ENGAGE la procédure de désaffectation et de déclassement des parcelles cadastrées section A sous les n°s 278, 279 et 76 avant leur aliénation ;

INDIQUE que la vente fera l'objet d'un compromis de vente réitératif entre la SCI Chablais Parc et la ville d'Annemasse sous réserve de l'accomplissement des conditions sus-évoquées, que les frais de notaire ainsi que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur et dit que cette autorisation de vente s'éteindra au plus tard le 31 décembre 2009 si les conditions précitées ne sont pas réalisées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente ;

AUTORISE la SCI Chablais Parc à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles objet de la présente délibération et d'autoriser cette société à effectuer sur les terrains les sondages et fouilles permettant de vérifier la nature du sol et ce, à ses frais ;

ACCEPTE l'acquisition des volumes constituant l'assiette des équipements publics d'environ 7250 m<sup>2</sup> et dont la ville sera maître d'ouvrage pour un montant de 800 000 euros et précise que l'acquisition interviendra au même moment de la réitération de l'acte de cession des propriétés de la Ville ;

Les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

### **8 | Illuminations de fin d'année – renouvellement du marché à bons de commande et lancement de la consultation**

#### **Rapporteur : Monsieur Boucher**

Le marché de pose, entretien et dépose des illuminations de fin d'année arrivant à son terme fin août 2008, il convient de le renouveler sous la forme d'un marché à bons de commande, avec seuils minimum et maximum.

Les caractéristiques du marché sont les suivantes :

- Type de prestations : pose de matériel d'illuminations de fin d'année dans les rues de la ville, entretien des décors pendant la période d'illuminations, maintenance et vérification des installations mécaniques, raccordements électriques, réalisation de petits travaux, dépose de l'ensemble des installations en fin de période d'illuminations.
- Durée du marché : période initiale de 1 an à compter du 01/09/2008, avec possibilité de reconduction expresse par périodes de 1 an, 3 fois. Durée maximum 4 ans.
- Procédure de passation : appel d'offres ouvert européen (prestations de services au delà de 206.000 € HT pour l'ensemble de la période envisagée)
- Seuils annuels : minimum 50.000 € HT - maximum 100.000 € HT.

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PREND ACTE du lancement de cette consultation.

La dépense est prévue au budget de la Ville – comptes 6188 024  
2318 024

- 9 | **Travaux d'aménagement de l'impasse du Chablais prolongée :**
- **approbation de la convention constitutive de groupement de commande Ville / Annemasse Agglo / Ville-la-Grand**
  - **approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée Ville / SELEQ 74 relative à l'enfouissement des réseaux**
  - **lancement de la consultation par appel d'offres ouvert**

### **Rapporteur : Monsieur Boucher**

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'impasse du Chablais prolongée située sur Annemasse et Ville-la-Grand, ainsi que du carrefour des rues du Chablais Prolongée, des Frères Tassile et de la République, il convient aujourd'hui de lancer la consultation en vue de réaliser les travaux.

La consultation sera lancée en groupement de commande constitué ainsi : Annemasse Les Voirons Agglomération, la Commune Ville-la-Grand et la Ville d'Annemasse.

Les travaux devraient démarrer en automne prochain (début novembre 2008) pour une durée de 9 mois. Ils consistent en une reprise complète de l'assainissement et de la voirie, à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, à l'aménagement d'espaces verts et à l'installation de l'éclairage public sur cette voie.

L'estimation globale des travaux est de 847.594 €HT.

Ces travaux seront décomposés en plusieurs lots :

- Lot n°1 : Voirie – Assainissement – Enfouissement des réseaux
- Lot n°2 : Enrobés
- Lot n°3 : Signalisation
- Lot n°4 : Eclairage Public (hors génie-civil)
- Lot n°5 : Espaces Verts

La convention constitutive de groupement de commande définit les modalités de fonctionnement du groupement de commande : le présent groupement sera constitué conformément à l'article 8-III-2° et IV du Code des Marchés Publics et la Ville d'Annemasse en sera le coordonnateur.

Une Commission d'Appel d'Offres spécifique sera créée pour le choix des entreprises. Elle sera composée d'un membre ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement. Pour la Ville d'Annemasse, il est proposé de désigner Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur le Premier Adjoint, pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

La répartition des dépenses (frais liés à la consultation, mission coordination Sécurité Protection Santé et coût des travaux) se fera à partir des coûts prévisionnels validés par chaque maître d'ouvrage figurant dans le tableau annexé à la convention de groupement de commande.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (partie du lot n°1) sera confiée par convention à la Ville d'Annemasse -le SELEQ 74 lui délégrant cette compétence afin de faciliter la conduite d'opération de l'ouvrage. Une convention entre le SELEQ 74 et la Ville définit la participation financière du SELEQ 74 aux travaux.

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commande pour le lancement de la consultation et la passation des marchés à intervenir entre la Ville d'Annemasse, Annemasse Les Voirons Agglomération et Ville-la-Grand ;

DESIGNE Monsieur le Maire (ou son représentant Monsieur BECQUET, Premier Adjoint) membre de la Commission d'Appel d'offres du groupement ;

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Ville d'Annemasse et le SELEQ 74 relative aux travaux d'enfouissement des réseaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;

PREND ACTE du lancement de la consultation par appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux.

Les dépenses sont prévues au budget de la Ville compte 2315 822.

## **10 | Construction de la Maison des Sports – avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour une mission complémentaire de signalétique**

**Rapporteur : Monsieur Boucher**

Il est proposé de confier au maître d'oeuvre de l'opération Maison des Sports, J.F. WOLFF, 112 rue du Corbier à CHAVANOD 74650 une mission complémentaire portant sur la signalétique intérieure et extérieure et comprenant : le recueil des besoins, la définition d'une charte graphique, la proposition d'une ou plusieurs solutions (plans + maquette d'un panneau type), l'estimation du montant des travaux de signalétique et le suivi de la mise en oeuvre de la signalétique.

Le montant des honoraires de cette mission complémentaire s'élève à 2.500,00 € HT.

Il est rappelé que par délibération en date du 26 mai 2005, le Conseil Municipal avait approuvé l'avenant n°1 relatif à la mission complémentaire OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) pour un montant de 97.200€HT. Ces deux missions, mentionnées comme missions complémentaires possibles dans le marché de maîtrise d'oeuvre initial, représentent une augmentation de + 11,39% (montant des honoraires du marché de base : 874.827,00 € HT).

Il est précisé que le délais de mise en oeuvre de la signalétique sera fonction du planning de mise à disposition des locaux, ainsi que des délais de décision de la Municipalité pour la dénomination des locaux.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 avril 2008 sur l'avenant proposé et considérant que cette mission complémentaire était pressentie dans le marché de maîtrise d'oeuvre initial et que la signalétique constitue un élément indispensable au bon fonctionnement de l'équipement ainsi qu'à sa valorisation,

***Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers souhaitant s'exprimer.***

***Monsieur Joulaud :*** « Juste une question : cela ressemble à quoi cette signalétique ? Qu'est-ce qu'il y a dedans ? Les parkings ? Quel est le type de signalisation ? »

***Monsieur Boucher :*** « Pour le type de signalisation, je laisserai le bureau faire des propositions, mais là il s'agit de la signalétique à l'intérieur du bâtiment et autour du bâtiment ; vous savez qu'il y a plusieurs fonctions, plusieurs entrées, etc. Lorsque l'on arrive face au bâtiment, il s'agit de pouvoir repérer par où l'on rentre et lorsque nous sommes à l'intérieur, repérer les salles, etc. C'est un bâtiment de grande dimension avec des fonctions et des usages différents. Il s'agit de cela. »

***Intervention inaudible de Monsieur Joulaud (micro éteint).***

***Monsieur Boucher :*** « La signalétique des parkings dans la ville, c'est autre chose. »

***Monsieur le Maire :*** « Monsieur Joulaud parlait des parkings liés à la Maison des Sports. Bien sûr que nous avons prévu les parkings et que nous essayons de trouver le meilleur emplacement. La ville est contrainte, comme toute société ou particulier qui construit, à respecter le nombre de parkings que prévoit le Plan Local d'Urbanisme, donc il y aura les parkings attenants, mais nous aurons l'occasion d'en parler dans cette salle prochainement. »

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'avenant présenté,

AUTORISE Monsieur Le Maire à le signer.

La dépense est inscrite au budget de la Ville compte 2313 411 opération 018.

### **FINANCES**

*Monsieur le Maire* : « Concernant les finances, je vous propose, pour une meilleure compréhension, d'intervertir les deux points : d'abord l'abattement pour le Casino et ensuite la décision modificative. »

### **12 | CASINO – Abattement supplémentaire pour manifestations artistiques (saison 2005/2006)**

#### **Rapporteur : Monsieur Becquet**

*Monsieur Becquet* : « Je vous rappelle que c'est une incitation fiscale qui est accordée aux casinos pour le développement culturel et que cet événement culturel pour nous c'est le « Festival Dansez ! ». Vous vous souvenez que nous avons déjà pris une délibération au dernier conseil et il en viendra encore une dans quelques mois. C'est inhabituel et je voulais vous l'expliquer : nous devrions intervenir normalement deux fois dans l'année (une première fois pour le solde d'un abattement d'un exercice précédent et une autre fois pour l'abattement provisoire de l'exercice en cours), mais nous subissons un peu le retard des services de l'Etat, ce qui fait que là nous parlons, par exemple, de 2005-2006 alors qu'au dernier conseil nous parlions de 2006-2007. »

L'administration des finances vient de notifier le montant de l'abattement supplémentaire définitif accordé au Casino au titre de la saison 2005/2006 pour sa participation au « Festival Dansez ! » 2006 à Annemasse.

L'abattement s'élève à 152.450 €.

Il est précisé qu'aucun abattement provisoire n'a été accordé pour la saison 2005/2006.

La Ville ayant déjà perçu le montant de la taxe sur les jeux de l'exercice 2006, il convient donc que la commune, sur la base de l'abattement définitif de 152.450 €, reverse la somme de 32.776,75 € au Casino d'Annemasse au titre de l'exercice 2005/2006.

Cette somme se ventile de la manière suivante :

- au titre du cahier des charges : 22.867,50 € ( 152.450 € x 15% )
- au titre de 10% de la part communale : 9.909,25 € ( 152.450 € x 65% x 10% )

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de reverser la somme de 32.776,75 € au Casino d'Annemasse.

La dépense en résultant sera imputée au compte 73968 / 01.

**11 | Approbation d'une Décision Modificative n°1**

**Rapporteur : Monsieur Becquet**

*Monsieur Becquet : « Le Budget Primitif, je vous le rappelle, a été voté le 28 février 2008. De nouveaux éléments sont à prendre en compte et donc il convient de procéder à des ajustements budgétaires. C'est cette décision modificative n°1 qui s'équilibre à 75.000 € en fonctionnement et à 3.695.000 € en investissement et qui découle de délibérations qui ont eu lieu soit aujourd'hui, soit au dernier conseil municipal.*

*Si vous regardez le fonctionnement, c'est :*

- le reversement au Casino de l'abattement supplémentaire pour manifestations artistiques -la partie traitée aujourd'hui et celle qui est à venir ;
  - les indemnités d'exploitation et de résiliation dans le cadre des acquisitions pour la Clinique.
- Tout cela compensé par la taxe additionnelle pour les droits de mutation (75 000 €).*

*Et dans la section Investissement :*

- l'acquisition de terrains dans le cadre de l'opération clinique : un terrain pour 3.235.000 €, un autre pour 410.000 € et un hangar pour 50.000 € -toujours dans le cadre du projet de la clinique.
- et côté recettes : produit de rétrocession à la clinique pour un montant de 3.235.000 € et un emprunt de 460.000 € qui équilibre le tout. »

*Madame Michel : « Est-ce que le terrain qui est racheté 400.000 € sera revendu à la Générale de Santé par la suite ? »*

*Monsieur le Maire : « Il s'agit là des terrains de la délibération correspondante à l'achat des terrains aux propriétaires que nous revendons directement. C'est celle que nous avons votée au conseil de février. Nous avons acheté les terrains et nous les revendons en l'état à la Générale de Santé pour 3.235.000 €. Le terrain à 410.000 € reste pour le moment propriété de la ville. Pour l'instant. Cela rentre dans les réserves foncières. »*

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°1 ci-annexée.

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE la Décision Modificative n°1 annexée à la présente.

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES**

### **13 | Subventions ordinaire et de haut-niveau aux clubs sportifs – versement du solde**

#### **Rapporteur : Monsieur Couty**

Sur proposition de l'Office Municipal des Sports, il a été proposé de verser une subvention ordinaire et de haut-niveau d'un montant total de 467.820,44 € aux différents clubs sportifs de la Ville.

Les 3/12<sup>èmes</sup> de la subvention, basés sur le montant alloué en 2007, soit 87.671,00 €, ayant déjà été attribués en avance de subvention par délibération du 24 janvier 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser aux clubs sportifs le solde correspondant aux 9/12<sup>èmes</sup>, soit 380.149,44 € -somme répartie selon le détail ci-joint.

*Monsieur Couty : « Je voudrais simplement rappeler que les subventions ne sont pas attribuées à la légère, mais sont développées et étudiées et que nos 39 clubs en bénéficient, tous à la même enseigne, selon les 13 critères qui servent à les déterminer. »*

*Monsieur le Maire : « C'est le travail effectué par l'OMS (Office Municipal des Sports). »*

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE le versement d'une subvention ordinaire et de haut-niveau d'un montant total de 380.149,44 € aux différents clubs sportifs de la Ville selon le détail ci-annexé.

La dépense en résultant est prévue au BP 2008 – Imputation 6574/40-1.

### **14 | Subvention au Spéléo-Club d'Annemasse**

#### **Rapporteur : Monsieur Couty**

Il est rappelé que le Spéléo-Club d'Annemasse occupait, à titre gratuit, un local à la Bourse du Travail et que suite à la réhabilitation de ce bâtiment, le club a été relogé par la Ville en 2001, à titre précaire, dans un local communal sis 43, rue de Romagny -Ferme Tronchet- à Annemasse.

Cette mise à disposition a été consentie à titre gratuit, le club prenant en charge les frais de consommations électriques et de télécommunication et assurant lui-même la gestion des installations. La Ville, pour sa part, apporte une participation annuelle aux dépenses de chauffage.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 763 € au Spéléo-Club d'Annemasse pour l'année 2008.

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'allouer une subvention de 763 € au Spéléo-Club d'Annemasse pour l'année 2008.

La dépense en résultant est prévue au BP 2008, Compte 6574-40/1.

**15 | Subvention au Vélo-Club d'Annemasse**

**Rapporteur : Monsieur Couty**

Depuis la réorganisation de son parc automobile, la Ville d'Annemasse ne met plus de véhicule à disposition du Vélo-Club d'Annemasse. Toutefois, depuis 1999, la Ville alloue au club une subvention annuelle permettant de couvrir les frais d'assurance et d'entretien de deux véhicules.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention annuelle dont le montant a été fixé pour 2008 à 4.880 €.

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'allouer une subvention de 4.880 € au Vélo-Club d'Annemasse au titre de l'année 2008.

La dépense en résultant est prévue au BP 2008, Compte 6574-40/1.

**16 | Adhésion à l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES)**

**Rapporteur : Monsieur Couty**

Afin d'oeuvrer davantage pour le développement du sport, il est proposé de faire adhérer la Ville d'Annemasse à l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES).

En effet, les buts définis par cette association, regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Les objectifs principaux de cette association sont :

- de resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.

- d'assurer la défense d'intérêt matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- d'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- de constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive.

Le montant annuel des cotisations, fixé en fonction du nombre d'habitants, représente la somme de 400 €.

**Monsieur le Maire :** « Monsieur Couty, pour 400 €, devient membre de l'association ANDES, si vous en êtes d'accord. »

**Monsieur Couty :** « Et ce n'est pas une association pour boire des canons ! »

**Monsieur le Maire :** « Non, c'est pour faire du sport ! »

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE l'adhésion de la Ville d'Annemasse à l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport,

DESIGNE comme représentant de la collectivité Monsieur l'Adjoint chargé des sports,

S'ENGAGE à verser la cotisation correspondante, soit 400 €.

La dépense en résultant est prévue au BP 2008, compte 6281/020.

### **17 | Versement d'une subvention à l'Association Scouts et Guides de France**

#### **Rapporteur : Madame Fil**

L'association Scouts et Guides de France a pour but de proposer aux enfants et aux jeunes annemassiens de participer à des activités et des projets tout au long de l'année scolaire (réunions, jours fériés et camps d'été).

Vu l'intérêt de l'action de cette association sur le territoire de la commune,

Et afin de lui apporter une aide dans la prise en charge de ses frais de fonctionnement,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Fil,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'allouer une subvention de 600 € à l'association Scouts et Guides de France au titre de l'année 2008.

La dépense en résultant est prévue au BP 2008, Compte 6574-422

**18 |            Approbation d'une convention-type d'occupation des locaux scolaires et des MJC par diverses associations**

**Rapporteur : Madame Fil**

Considérant que la ville met à disposition ponctuellement ses locaux, écoles et MJC pour d'autres organisateurs d'activités culturelles, sportives, sociales ou socio-éducatives conformément à la législation,

Considérant qu'une convention doit fixer les conditions d'occupation de locaux entre l'organisateur, le Directeur d'école ou le Président MJC et Monsieur le Maire de la commune,

Vu les conventions types ci-annexées,

Vu la circulaire interministérielle n°93-294 du 15 octobre 1993,

Vu l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Fil,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Article 1 : D'approuver les termes des conventions types ci-annexées de mise à disposition des locaux scolaires en dehors des heures d'enseignement, et des locaux des MJC en dehors des activités de ces structures.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour la durée de son mandat, lesdites conventions avec les organisateurs d'activités souhaitant disposer de locaux scolaires en dehors des heures d'enseignement, ou des locaux des MJC.

## **AFFAIRES SOCIALES**

### **19 | Association « Trait d'Union » – actualisation du coût horaire des prestations**

#### **Rapporteur : Madame Pouillien-Guérinot**

Par délibération en date du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention prévoyant les conditions d'utilisation par la Ville d'Annemasse des services de l'Association de réinsertion sociale et professionnelle « Trait d'Union ».

Cette convention prévoit notamment que la révision du coût horaire des interventions sera liée aux évolutions du SMIC et fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le SMIC ayant augmenté au 1<sup>er</sup> mai 2008 de 2,3 %, l'Association propose une augmentation identique qui fixerait le coût horaire à 18,12 euros.

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Pouillien-Guérinot,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le nouveau coût horaire facturé par l'Association Trait d'Union, soit 18,12 euros à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008.

## **AFFAIRES CULTURELLES**

### **20 | Renouvellement de la convention liant la Ville à l'Association « Artisans du Monde »**

#### **Rapporteur : Madame Libersa**

Artisans du Monde est une association de solidarité internationale lancée par l'Abbé Pierre il y a environ 30 ans. Il existe actuellement plus de 100 groupes "Artisans du Monde" en France, réunis en une Fédération.

Un groupe local s'est créé à Annemasse, sous la forme d'une association "loi 1901" dont l'objectif est de favoriser un développement durable par la promotion du commerce équitable. Ce dernier, facteur de développement, favorise la maîtrise par les peuples et sociétés de leurs choix économiques, politiques, sociaux, culturels et écologiques.

Dans la continuité de l'aide apportée par la Ville depuis 2003,

Vu la délibération « Affirmation d'une politique de solidarité internationale pour la ville d'Annemasse : Annemasse, Ville des solidarités » en date du 17 novembre 2005 (notamment le point 2/ Commerce Equitable de l'axe « Agir Ici et Là-bas ») ;

Vu l'importance et l'utilité de l'action de cette association dont les objectifs correspondent à la politique municipale en matière de relations internationales ;

Vu l'appartenance de l'association au Collectif « Annemasse, Solidarité Internationale » depuis juillet 2007,

Vu l'intérêt public du rôle éducatif et formateur joué auprès des citoyens annemassiens par les bénévoles locaux, particulièrement par des actions locales d'information et de sensibilisation (Interventions scolaires, conférences/débats, soirées cinéma, stands de vente et d'information),

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Libersa,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE les termes de la convention liant la Ville et l'Association « Artisans du Monde » pour une durée d'un an,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

**21 | Versement des subventions aux associations de solidarité internationale**

**Rapporteur : Madame Libersa**

**- Association « Artisans du Monde » :**

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément aux termes de la convention approuvée par délibération en date du 22 mai 2008, d'accepter le versement d'une subvention de 4.000 € à l'Association « Artisans du Monde ».

**- Association « Aide Technique Bénévole » :**

Dans le cadre de sa politique de solidarité internationale, la Ville d'Annemasse accompagne, depuis 2003, l'Association Aide Technique Bénévole, pour son action à Annemasse (organisation du salon ACCES, temps fort de sensibilisation des citoyens annemassiens aux thématiques de la solidarité) et au Bénin avec le soutien du Centre de Séchage de Fruits Tropicaux (CSFT) d'Abomey.

Il est rappelé que le CSFT transforme et exporte régulièrement, depuis 10 ans, des ananas séchés en direction des centrales d'achat européennes du commerce équitable. Ce centre fait travailler plus de 40 transformateurs au Centre de séchage et plus de 200 producteurs d'ananas frais labellisés Max Havelaar, faisant vivre environ 1000 personnes. Il est le premier employeur de l'agglomération d'Abomey qui compte plus de 90.000 habitants.

En 2007, la Ville a renouvelé son soutien à l'association annemassienne pour 2 ans, prévoyant ainsi, par voie de convention, le versement de 8.000 € par an.

Afin d'accompagner financièrement l'action d'ATB :

- Là-Bas : en direction du Centre de Séchage de Fruits Tropicaux d'Abomey (Bénin), et notamment pour son programme d'essaimage technologique en République du Bénin ;
- Ici : dans l'organisation et/ou la participation à des événementiels (Annemasse Carrefour du

Commerce Equitable, de l'Environnement et de la Solidarité (ACCES)), des actions de sensibilisation diverses (écoles, etc.).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter, conformément à la convention liant la Ville et l'Association ATB, de reverser à cette dernière une subvention de 8.000 € au titre de l'année 2008.

**Monsieur le Maire :** « Nous avons parlé de notre travail avec ATB tout à l'heure. Des remarques ? Monsieur Joulaud ? »

**Monsieur Joulaud :** « Oui, juste une remarque : je crois me rappeler qu'au dernier conseil vous nous aviez déjà proposé cette subvention à l'association d'ATB mais elle était de 6000 €. Vous aviez abandonné la question, mais elle était à 6000 €. »

**Monsieur le Maire :** « C'est justement parce qu'elle n'était pas au point que nous l'avons retirée et que nous avons repris cet élément.  
Ah ! Monsieur Boucher me dit qu'il ne faut pas la repousser au prochain conseil parce qu'elle aura augmenté de 2000 € ! »

**Madame Libersa :** « Voilà, c'est intéressant de la voter aujourd'hui ! »

**Monsieur le Maire :** « Sérieusement, ces 8000 € correspondent à ce qui est donné chaque année et ce conformément à la convention qui nous lie. Il y avait une erreur dans la rédaction de la délibération du conseil précédent, c'est pour cela que nous l'avons retirée. »

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Libersa,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser une subvention de 4.000 € à « Artisans du Monde » au titre de l'année 2008 ;

ACCEPTE de verser une subvention de 8.000 € à « Aide Technique Bénévole » au titre de l'année 2008.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au BP 2008.

**Monsieur le Maire :** « Merci pour ces subventions. Je me tourne vers Monsieur Coulibaly ; peut-être que bientôt nous aurons des délibérations de solidarités internationales avec Orodara puisque c'est dans ce cadre que nous allons peut-être maintenant travailler. »

#### **22 | Remboursement des frais de location du Centre Culturel de Château-Rouge à diverses associations**

##### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Depuis la mise en place de la Délégation de Service Public, les utilisateurs du Centre Culturel de Château-Rouge doivent régler l'intégralité des coûts de location engendrés par leurs manifestations -selon devis établis par le délégataire.

Toutefois, dans le cadre de certaines manifestations à caractère culturel, pédagogique, sportif ou caritatif, des associations ou structures locales sollicitent une subvention pour couvrir leurs frais de location de la salle.

C'est le cas notamment :

- du Collège Michel Servet pour le spectacle de la chorale du collège ;
- de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Région Annemassienne pour le spectacle « 50<sup>ème</sup> anniversaire » ;
- des Ballets d'Annemasse pour le gala de danse de fin d'année ;
- de la MJC Centre pour le spectacle de fin d'année ;
- et de l'École élémentaire des Hutins pour le spectacle de fin d'année.

Considérant que ces structures n'ont pas un budget suffisant pour supporter le coût de location de la salle et afin de soutenir leurs activités,

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'accorder les subventions suivantes :

- Collège Michel Servet : 3.000 €
- Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Région Annemassienne : 3.000 €
- Les Ballets d'Annemasse : 2.887,14 €
- La MJC Centre : 2.891,33 €
- L'Ecole élémentaire des Hutins : 2.650,93 €

Les dépenses en résultant sont inscrites au B.P. 2008 -Imputation : 6574/020.

**Monsieur le Maire :** « *Il nous reste un point sur l'attribution du Prix de la Ville dans le cadre du Forum ACCES ; comme ce prix sera remis officiellement ce samedi à l'inauguration d'ACCES, disons que personne n'entend ce qui se passe ou du moins, on attend pour qu'ACCES ait la primeur de la décision. Mais pour que nous puissions donner le prix, nous sommes obligés de délibérer ce soir.* »

**Madame Libersa :** « *Voilà, deux jours de secret !* »

## **23 | Attribution du Prix de la Ville dans le cadre du Forum ACCES**

### **Rapporteur : Madame Libersa**

Dans le cadre du Salon « Annemasse Carrefour du Commerce Equitable » (ACCES) des 24 et 25 mai prochains, initié par Aide Technique Bénévole, a été créé un fonds pour financer des bourses destinées à promouvoir et encourager les initiatives en faveur du commerce équitable, de l'environnement et de la solidarité internationale.

A cette occasion, la Ville d'Annemasse a décidé, par délibération du Conseil Municipal, la création d'un prix spécial intitulé « Prix de la Ville d'Annemasse », d'un montant de 1.500 €.

Ce prix est destiné aux associations et établissements scolaires, annemassiens et de la région (dont les actions peuvent faire participer et sensibiliser les citoyens annemassiens), qui oeuvrent en faveur du commerce équitable, de la solidarité internationale ou de la défense et de la valorisation de l'environnement.

Les principaux critères de sélection sont :

- la qualité des partenariats, Ici et Là-Bas ;
- la création de services à la population ;
- l'insertion pérenne du projet dans l'environnement du pays partenaire ;
- la dynamique créée à Annemasse

Le jury du Prix de la Ville s'est tenu le vendredi 16 mai 2008, en Mairie. Il était composé de :

Pour la Ville d'Annemasse : André BECQUET, Eric MINCHELLA, Danièle BERLIER, Bénédicte POUILLIEN-GUERINOT, Annie DERÔME, Anne LIBERSA, Patrick FOING (excusé), Gilles JOURDAIN, Louiza LOUNIS et Jean-Michel JOULAUD ;

Pour les organismes extérieurs : Monsieur BLANC (Le Messenger -excusé), Madame MOGENIER (Dauphiné Libéré), Madame PERILLAT-COLLOMB (MED), Monsieur ROSSIER (l'Etoile Africaine -lauréat du Prix de la Ville 2007), Madame DI DONATO (RESACOOOP -excusée), Monsieur KAKPO (ATB), Monsieur EL MAHMOUD (Prioriterre -excusé), Monsieur MARGUERAT (Fédération Genevoise de Coopération (FGC) -excusé).

Trois dossiers ont été déposés :

- Projet « Programme de développement d'activités sanitaires, éducatives et sanitaires au Sud Soudan » par le Secours Catholique Caritas France (Antenne d'Annecy) ;
- Projet « Formation Marrakech » par le Groupement d'Intervention et de Secours de Haute-Savoie de Gaillard ;
- Projet « Madagascar Solidaire » par le Centre Social de la MJC Sud d'Annemasse.

Après discussion, c'est le projet du Centre Social MJC Sud pour son projet « Madagascar Solidaire » qui a recueilli la majorité des voix. Il a été classé 13 fois en première position. Le projet du Secours Catholique a été classé 2 fois en tête et le GIS 74, 0 fois.

Dans le cadre de ce projet « Madagascar Solidaire », sept jeunes annemassiens issus des quartiers sud et âgés de 17 à 20 ans vont se rendre à Madagascar (Antsirabe) en Juillet 2008 afin de restaurer et réhabiliter un nouveau centre d'accueil pour jeunes filles issues des rues. Ce projet s'inscrit dans une double démarche : l'action solidaire et la découverte culturelle.

Il est précisé que le Prix sera remis lors de l'inauguration du Salon ACCES le samedi 24 mai 2008.

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Libersa,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTÉ de verser le Prix de la Ville d'Annemasse 2008, d'un montant de 1.500 €, au Centre Social MJC Sud pour son projet « Madagascar Solidaire ».

## **QUESTION DIVERSE :**

### **\* Subventions en faveur des sinistrés des récentes catastrophes naturelles**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

#### **- Subvention en faveur des sinistrés de Birmanie**

La population birmane a été récemment très durement éprouvée par un cyclone qui a provoqué d'importantes pertes humaines et de graves dégâts matériels.

Devant l'urgence de la situation, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 4.500 € en faveur des sinistrés.

Cette subvention sera versée par répartition aux trois organisations habilitées :

- Croix Rouge 1.500 €
- Action Contre la Faim 1.500 €
- Médecins Sans Frontière 1.500 €

qui vont acheminer une aide d'urgence au profit des sinistrés.

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser ladite subvention selon la répartition susvisée.

#### **- Subvention en faveur des sinistrés de la Province du Sichuan en Chine**

Suite au récent séisme survenu en Chine, notamment dans la Province du Sichuan, il est proposé d'apporter une aide financière en faveur des sinistrés.

Devant l'urgence de la situation, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 4.500 € en faveur des sinistrés.

Cette subvention sera versée par répartition aux trois organisations habilitées :

- Croix Rouge 1.500 €
- Action Contre la Faim 1.500 €
- Médecins Sans Frontière 1.500 €

qui vont acheminer une aide d'urgence au profit des sinistrés.

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser ladite subvention selon la répartition susvisée.

**Monsieur le Maire :** « *Merci pour ce geste important de solidarité.* »

***Monsieur le Maire remercie l'assemblée.***

***Monsieur le Maire :*** « *Ce conseil a été long mais nous avons pris un certain nombre de décisions, dont deux qui vont avoir des conséquences extrêmement importantes et -j'espère- positives pour l'avenir de cette ville. Merci à tous. »*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.***

**Monsieur le Maire**

**Le Secrétaire de séance,**